

**LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE**

**Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période du 13/01/1630 au 23/11/1631 coté 3E13179, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet**

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9033	31/03/1631	Quittance générale	Auxilhac, St Laurent de rive d'Olt	<b>Abinal Pierre, maréchal Abinal Gabriel, maître maréchal</b>	Gabriel Abinal, maître maréchal de saint Laurent rive d'Olt au diocèse de Rodez, reconnaît avoir reçu de Pierre Abinal, son frère, aussi maître maréchal d'Auxilhac, paroisse de Salmon, la somme de 42 livres en paiement final de la somme de 60 livres léguée à Gabriel par leur père autre Gabriel (Testament reçu par feu Me Guillaume Boissonade le 15/01/1597). Soussignés Abinal et B.Jouve.	
9119	16/11/1631	Quittance	le Breuilh (le Pin)	<b>Aldebert Guillaume Reversat Etienne &amp; Jean</b>	Etienne et Jean Reversat, père & fils, laboureur du village de Monteils, paroisse du Pin, confessent avoir reçu de Guillaume Aldebert, la somme de 38 livres en paiement partiel de la dot constituée à feu Colombe, sa fille, femme de Guillaume Aldebert.	
8889	26/02/1630	Quittance & reconnaissance	Montjézieu	<b>Allègre Astrugue Caussignac Guyon</b>	Guyon Caussignac, époux d'Astrugue Allègre, de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de sa femme la somme de 64 livres 5 sols, une couverture laine, un linceul, 2 robes et 2 caisses fermant à clef comme paiement partiel de la dot constituée à l'occasion de son mariage. Soussigné Barthélemy Jouve.	
9027	19/03/1631	Achat	Busses (Salmon), Montjézieu	<b>Astruc Barthélemy Cère Astrugue, veuve de Bach Jean, maçon</b>	Astrugue Cère, veuve de Jean Bach, maçon de Montjézieu, vend à Barthélemy Astruc, laboureur de Busses, un pré assis aux appartenances du Vergougroux acquis de Pierre Breuilh et de son épouse Jeanne Cère de Busses (Me Cabrit 21/04/1630), appelé del Sagnassou, relevant de la directe du seigneur du Besset, pour le prix de 126 livres. Soussignés messire Gaspard Boissonade notaire royal d'Auxilhac, messire Barthélemy Boissonade, notaire royal de Montjézieu.	
9025	19/03/1631	Achat	Busses (Salmon), Montjézieu	<b>Astruc Barthélemy Jouve François, tisserand</b>	François Jouve, tisserand de Montjézieu, du consentement de sa mère Ysabeau Ségalla, vend à Barthélemy Astruc, fils de Pierre, laboureur de Busses, une pièce de terre assise à Montjézieu au terroir de la champs, relevant du marquis de Canilhac sous la censive de 6 boisseaux avoine et 2 boisseaux froment, pour le prix de 82 livres. Soussigné messire Gaspard Boissonade notaire royal d'Auxilhac et Guillaume Bessest.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8929	12/05/1630	Obligé & antichrèse	Busses (Salmon), Montjézieu	<b>Astruc Barthélemy Thédenat Guillaume, tisserand</b>	Guillaume Thédenat, tisserand de Montjézieu, reconnaît devoir à Barthélemy Astruc, laboureur du village de Busses, la somme de 120 livres en vertu d'un prêt qu'il lui a consenti, promettant de le rembourser dans un délai de 3 ans. Il donne à titre d'antichrèse et d'engagement pour une durée de 3 années, une pièce de terre située aux appartenances du Villaret, appelée lou claus del Galarat dont il se réserve une petite partie. Soussigné messire Guillaume Bessest.	
9102	26/10/1631	Achat	Busses, Montjézieu (Salmon)	<b>Astruc Barthélemy Thédenat Guillaume, tisserand</b>	Guillaume Thédenat, tisserand de Montjézieu, vend à Barthélemy Astruc, fils de Pierre du villages de Busses, paroisse de Salmon, un pré aux appartenances du Villaret, appelé lou Claux del Vialarot, se confrontant avec la champs de noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, ainsi qu'un champs aussi au Villaret, terroir du Pradels, se confrontant avec le chemin allant de Montjézieu aux montagnes d'Aubrac et avec les terres dudit seigneur, relevant toutes deux dudit seigneur de Montjézieu, sous la censive de 3 coupes avoine et 3 coupes seigle. La vente est conclue pour la somme de 420 livres, payée 150 livres en 2 obligations et 270 livres comptant.	
9063	15/06/1631	Contrat de mariage	Busses (Salmon), Montjézieu	<b>Astruc Louis Cabannes Marguerite</b>	Contrat de mariage entre Louis Astruc, fils de Pierre et de Marie Nivouliers, du village de Busses, paroisse de Salmon et Marguerite Cabannes, fille de feu Guillaume et Anne Brun de Montjézieu. Catherine est assistée de ses frères Jean et Pierre. Anne Brun et son fils Jean Cabannes, constituent en dot à Catherine, la somme de 150 livres, 2 robes, une couverture, 2 linceuls et jean, considérant les agréables services qu'il a reçu de sa soeur lui donne la somme de 50 livres. Soussignés Cabannes et Bessest.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8973	15/11/1630	Testament	Chanac	<b>Augade Pierre, fondateur chaudronnier</b>	<p>Testament de Pierre Augade, maître fondeur, chaudronnier de la ville de Chanac, époux de Jeanne Poudroux, lequel, en bonne santé, déclare vouloir être enterré au cimetière de Chanac «ou au plus proche de là où il décèdera». Il lègue à sa fille Catherine la somme de 600 livres payable à son mariage, la pension annuelle de 10 sétiers, moitié orge moitié froment, un quartier de porc salé, une robe tous les 3 ans, le droit de prendre du bois au lignier (lieu où l'on met le bois) de son héritier et une maison. A son fils naturel Jean, outre ce qu'il lui a déjà donné, la somme de 100 livres et à sa fille naturelle Guillaumette, la somme de 30 livres. Il donne à sa chambrière, Jeanne Vanmalle, 3 sétiers, moitié froment moitié orge qui devra rendre à son héritière, la somme de 150 livres qu'il lui a naguère délivrée, ainsi que les meubles qu'il a laissés dans sa maison de Chanac. Il veut que son épouse reste sa vie durant, maîtresse de tous ses biens, sans qu'il lui soit demandé de comptes. Il nomme son fils Géraud Augade héritier universel, à qui il substitue sa fille Catherine, lui substituant le premier enfant mâle de son frère François. Fait à Chirac, dans la maison de noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu</p>	
8930	13/05/1630	Quittance & reconnaissance	La Violle (st Germain du T.),	<b>Barathier Jean (plus jeune) Cayrel Guillaume, laboureur</b>	<p>Guillaume Cayrel, laboureur du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Jean Barathier plus jeune, habitant du même village, la somme de 125 livres qu'il avait payée, pour le compte de J.Barathier, à Pierre Bourgade de Beaugard, même paroisse, en vertu d'une obligation reçue par Me Dieulofès, notaire royal de Chirac, le 08/12/1623. Soussigné messire Guillaume Bessest.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9037	10/04/1631	Echange	Montjézieu	<b>Boissonade Barthélemy, notaire royal Bonnenfant Béatrice</b>	<p>Contrat d'échange entre messire Barthélemy Boissonade, notaire royal de Montjézieu et Béatrice Bonnenfant, femme de Pierre Lacas, cordonnier du même lieu. Cette dernière a obtenu des officiers ordinaires du mandement de Montjézieu, le Villaret, Auxilhac et autres lieux, agissant pour le seigneur de Montjézieu et Salabusses, la permission de vendre pour 100 livres certains de ses biens afin de nourrir et entretenir ses 4 enfants. Elle échange avec Me Barthélemy Boissonade, notaire, une maison ayant 2 vouîtes et 2 membres, sise à Montjézieu, se confrontant à la place haute et avec l'église Notre Dame (petit passage entre 2), et avec un jardin de noble Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze, contre une maison que Boissonade possède au même lieu, comportant 3 étages, se confrontant à la ruelle descendant de la place grande à la maison du sieur de Sarnhac. La maison échangée par Béatrice étant de plus grande valeur que celle de B.Boissonade, celui-ci paye en sus la somme de 90 livres, 20 livres en un sétiers de froment, le restant comptant.</p>	
8879	13/02/1630	Transaction & accord	Montjézieu, St Germain du T.	<b>Boissonade Barthélemy, praticien Jauran (du) noble Jacques, écuyer</b>	<p>Messire Barthélemy Boissonade, praticien de Montjézieu avait été constitué prisonnier dans le fort de Marvejols, suite à l'instance obtenue par noble Jacques du Jauran, de saint Germain du Teil, pour défaut de paiement de la somme de 300 livres. Sur l'instance de leurs amis, les parties avaient conclu un contrat d'accord, suite à quoi le sieur Boissonade, se serait pourvu devant la cour du sénéchal de Nîmes voulant faire casser l'accord passé entre eux et faire condamner le sieur du Jauran aux dépens. Finalement, les parties s'accordent de la manière suivante; chacune paiera les frais déjà engagés, Barthélemy Boissonade paiera au sieur du Jauran la somme de 24 livres. Fait dans la salle du château de Montjézieu, soussignés, noble Antoine de Jurquet, sieur de Sallèles, messire Jean Deltour, prêtre et curé de saint Pierre, noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer et Guillaume Courdeau habitant de Montjézieu.</p>	
8945	28/07/1630	Quittance & reconnaissance	Auxilhac	<b>Boissonade Gaspard, notaire Abinal Pierre, maître maréchal</b>	<p>Pierre Abinal, maître maréchal du village d'Auxilhac, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de messire Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, la somme de 40 livres comme entier paiement de la constitution de dot faite par feu messire Jean Boissonade, père de Jeanne à l'occasion de son mariage avec maître Abinal, reçu par feu messire Guillaume Boissonade, notaire royal de Montjézieu. Soussignés Etienne Cros, Pierre Abinal et Gaspard (de) Boissonade.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9117	14/11/1631	Ratification	Auxilhac	<b>Boissonade Gaspard, notaire</b> <b>Boissonade Jean, greffier</b>	Messire Jean Boissonade, greffier d'Auxilhac paroisse de Salmon, ayant établi une procuration en faveur de son frère, maître Gaspard Boissonade, notaire royal de ladite ville, pour s'occuper du procès qu'il a à Nîmes, contre Pierre, Antoine et Suzanne Chaptal, enfants et héritiers de Guillaume Chaptal du village de Salièges, paroisse de Bédouès, pour raison du paiement de la dot constituée en 1583 par feu Guillaume Chaptal à sa fille Marguerite, femme de Jean Boissonade. Après diverses condamnations, Me Gaspard Boissonade, avait, en vertu de la procuration de son frère, négocié un contrat d'accord et transigé à la somme de 370 livres. Jean Boissonade ratifie l'accord passé et abandonne 65 livres à son frère Gaspard. Fait à Auxilhac dans la maison de Me Gaspard Boissonade, soussigné Pierre Abinal, maître maréchal d'Auxilhac.	
9009	10/02/1631	Quittance & reconnaissance	Reilhès (Salmon), la Rouvière (st Bonnet)	<b>Bonnieu Jean, laboureur</b> <b>Mazot Guillaume</b>	Guillaume Mazot, du village de la Rouvière, paroisse de saint Bonnet de Chirac, reconnaît avoir reçu de Jean Bonnieu, laboureur du village de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 18 livres, comme entier paiement de la constitution faite à Catherine Combrade, sa nièce, femme de G.Mazot. Soussigné Guillaume Besset.	
9016	14/03/1631	Achat	Reilhès (Salmon), Montjézieu	<b>Bonnieu Jean, laboureur</b> <b>Martin Antoine, plus jeune</b>	Antoine Martin, plus jeune, de Montjézieu, vend à Jean Bonnieu laboureur de Reilhès, paroisse de Salmon, 3 arbres châtaigniers sur une pièce de terre au vallon du Croizier appartenant à Jean Jouve de Reilhès, acquise par Antoine Martin, pour le prix de 7 livres. Soussigné Paul Julien, parantier du moulin d'Olt.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8875	13/01/1630	Testament	Le Bétonès (le Recoux)	<b>Borrel François</b>	Testament de François Borrel, laboureur du Bétonès, paroisse du Recoux, époux d'Anne Sabatier, en bonne santé, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale du Recoux au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à ses fils, Pierre, Etienne et François et à chacun, la somme de 240 livres, une couverture laine et 2 linceuls, à ses filles Jeanne et Suzanne et à chacune la somme de 400 livres, 4 robes, 4 linceuls, 2 couvertures laines et 20 bêtes à laine, le tout payable lorsqu'elles se marieront. A son autre fille, Marie, femme de Jean Signe, outre sa dot, la somme de 5 sols et nomme héritier universel son autre fils Jean auquel il substitue son fils Pierre puis Etienne puis ses autres enfants par ordre de primogéniture. Son héritier ne devra pas aliéner, sous peine de privation de son héritage, un pré appelé lou Prat aux appartenances du Recoux. Fait à Montjézieu, soussigné G.Fabre.	
9066	15/06/1631	Pacte de rachat	Peyrefiche (les Salses), le Trébatut	<b>Bossugue Guillaume Vidal Jean</b>	Pacte de rachat valable 5 ans, entre les mêmes du champs ci-dessus. Soussigné Barthélemy Jouve.	
9065	15/06/1631	Achat	Peyrefiche (les Salses), le Trébatut	<b>Bossugue Guillaume Vidal Jean</b>	Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salses, vend à Guillaume Bossugue, laboureur de Peyrefiche, un champs, partie d'une pièce de terre située aux appartenances de Peyrefiche relevant du marquis de Canilhac pour le prix de 80 livres. Soussigné Guillaume Bessest.	
9055	05/05/1631	Quittance & reconnaissance	Peyrefiche (les Salses), les Salses	<b>Bossugue Guillaume Delaporte Jean, laboureur</b>	Jean Delaporte, fils de feu Jean, laboureur des Salses, reconnaît avoir reçu de Guillaume Bossugue, son beau frère, laboureur de Peyrefiche, même paroisse, la somme de 190 livres, 2 robes, 2 linceuls, une couverture laine, 5 bêtes à laine et une vache de 18 mois, en vertu de la constitution faite à Marguerite Bossugue, sa femme et soeur de Guillaume, recue par Me Cabrit le 09/07/1625. Soussigné Barthélemy Brunel.	
8936	04/06/1630	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Boudon Guillaume Rouchier Jean, meunier</b>	Guillaume Boudon, fils de feu Pierre du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Jean Rouchier, meunier du moulin de Combret, la cinquième partie du moulin et des terres en dépendant, relevant soit du marquis de Canilhac soit du seigneur de Bolmaguier, pour le prix de 16 livres	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8944	20/07/1630	Quittance & reconnaissance	le Vergognoux (le Pin), Montjézieu	<b>Boudon Jeanne veuve de Amouroux Etienne Castanier Pierre, tisserand</b>	Pierre Castanier, tisserand de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jeanne Boudon, veuve d'Etienne Lamouroux (Amouroux) du village du Vergognoux, paroisse du Pin, la somme de 20 livres, en paiement partiel de la constitution faite à Marie Castanier, soeur de Jeanne et femme de Pierre Castanier. L'argent provient de la vente faite par Jeanne Castanier à Guillaume Mazot et Astrugue Valade du Ginestoux.	
8924	29/04/1630	Quittance	La Violle (st Germain du T.), la Valatte	<b>Bourgade Pierre Pages Antoine Cayrel Guillaume, laboureur</b>	Pierre Bourgade du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teiln demeurant à présent comme berger avec Antoine Pages de la Valatte, reconnaît avoir reçu de Guillaume Cayrel, laboureur de la Violle, par les mains de son gendre Jean Barathier plus jeune, la somme de 60 livres, en vertu d'une obligation consentie par P.Bourgade à G.Cayrel, reçue par Me Dieulofes de Chirac le 08/12/1623. Soussignés Bathélemy Séguret, notaire royal de la Canourgue et Guillaume Fabre.	
9079	08/07/1631	Quittance	Le Paven (Salmon), la Capelle-Bonnance (Rouergue)	<b>Bousquet Anne, veuve de Breuilh Etienne Bousquet Pierre</b>	Anne Bousquet, veuve d'Etienne Breuilh du village du Paven, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de son frère Pierre Bousquet, du Gibertier, paroisse de la Capelle-Bonnance au diocèse de Rodez, la somme de 90 livres. Soussigné Guillaume Jurquet.	
9078	08/07/1631	Cession & rémission	le Paven (Salmon), le Chapelle-Bonnance (Rouergue), le Pin	<b>Bousquet Pierre</b>	Pierre Bousquet, fils de feu autre Pierre et de Jeanne Aout du Gibertier paroisse de la Chapelle-Bonnance au diocèse de Rodez, héritier de sa mère, ayant constitué en dot à sa soeur Françoise, femme de Pierre Abinal d'Auxilhac, paroisse de Salmon, la somme de 200 livres, 2 robes, 2 couvertures de lit, 4 linceuls et 3 brebis de port (Me G.Boissonade 2/03/1620), 30 livres du chef paternel et le restant des droits maternels et fraternel. Françoise étant décédée sans enfant, désignant son frère Pierre héritier universel. Pierre Bousquet donne à son autre soeur, Anne, veuve d'Etienne Breuilh du village du Paven, paroisse de Salmon, la somme de 200 livres et les autres biens constitués à feu Françoise, desquelles il extrait la somme de 15 livres qu'elle avait donnée à son mari Pierre Abinal, en cas de pré-décès ainsi que le montant des honneurs funèbres qu'avait réglé P.Abinal. Soussigné Guillaume Jurquet.	
9062	29/05/1631	Quittance	le Trebatut, Les Salses	<b>Bringier Jean, laboureur Vidal Jean, laboureur</b>	Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salses, reconnaît avoir reçu de Jean Bringier, fils de feu Jean des Salses, la somme de 3 livres 10 sols, comme entier paiement de 2 obligations consenties par J.Bringier au profit de J.Vidal/	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8937	24/06/1630	Quittance & reconnaissance	Peyrefiche (les Salses), Montails (le Pin)	<b>Brunel Barthélemy, laboureur</b> <b>Vidal Estienne, laboureur</b>	Estienne Vidal, laboureur du village de Monteils, paroisse du Pin, comme mari de Marguerite Bernon (ne), femme en premier lit de Jean Brunel de Peyrefiche, paroisse des Salses, reconnaît avoir reçu de Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche, tuteur des enfants et administrateur des biens de feu Jean Brunel, son frère, la somme de 10 livres, comme dernier paiement de la somme de 100 livres, 6 bêtes à laine, couvertures et linceuls due comme douaire à M. <b>Bernon</b>	
8954		Testament	Auxilhac (Salmon)	<b>Cablat n.</b>	Testament de N.Cablat qui lègue à Gabriel et Barthélemy Cablat, ses enfants issus de sa première femme Jeanne Vialla, et à chacun, la somme de 20 livres, payable lorsqu'ils se marieront ou auront 25 ans, à son fils aîné, Jean, outre la constitution qu'il lui a faite au jour de son mariage, une vigne située au terroir de la Coste à Auxilhac, à sa fille Catherine, épouse d'Etienne Poujol d'Auxilhac, outre sa dot la somme de 5 sols, à Catherine, Antoinette et autre Catherine, ses filles issues de son union avec Jeanne Seguin, et à chacune la somme de 30 livres, payable à leur mariage, à son autre fils, Jean plus jeune, la somme de 20 livres, payable quand il aura un métier. Il donne à sa femme, outre ce qu'il lui a déjà donné dans son contrat de mariage, la somme de 20 livres et nomme son fils Pierre Cablat, charpentier, héritier universel, lui substituant Gabriel, Barthélemy, Jean plus jeune, Jean plus vieux, Catherine plus vieille, Catherine plus jeune et finalement Marguerite.	Il manque la première page
9001	12/01/1631	Achat	Chirac	<b>Cahusac Guillaume, marchand</b> <b>Bout Huguet, maître charpentier</b>	Huguet Bout, maître charpentier de Chirac, vend à messire Guillaume Cahusac, marchand de Chirac, un jardin aux appartenances de Chirac, au terroir du Poujat, relevant du seigneur de Montjézieu, pour la somme de 100 livres, payée par une obligation consentie par Cahusac à Bout de 71 livres en 1626, 20 livres payées par Cahusac au seigneur de Montjézieu pour les aréages de censives dues par Bout et 9 livres comptant. Pacte de rachat valable 10 ans.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8951	05/09/1630	Contrat de mariage	Currières (Rouergue), le Picard (st Germain du T.)	<b>Calmel Jean</b> <b>Courdeau Catherine</b>	Contrat de mariage entre Jean Caumel (Calmel), fils de feu Pierre, du village de Curière au diocèse de Rodez, habitant à présent à saint Germain du Teil et Catherine Courdeau, veuve de Jean Vignes, fille de Laurent et de Gabrielle Clavel du village du Picard, paroisse de saint Germain. Catherine est assistée de son oncle Guillaume Courdeau de saint Germain. Elle se constitue en dot l'ensemble de ses biens, consistant en maison, prés, châtaigniers, champs et autres terres. Jean Caumel devra apporter au jour du mariage, la somme de 150 livres. Fait au moulin du Picard, soussignés messire Jean de Retrun, prêtre et curé de saint Germain, Antoine Deltour, hôte, Jean Boudon fils de Jean et Mazier.	
8908	02/04/1630	Quittance & reconnaissance	Le Ginestoux (les Salses), Capchalac (Canilhac)	<b>Castanier Louis</b> <b>Astruc Pierre</b>	Pierre Astruc du village de Capjallat (Capchalac), paroisse de Canilhac, reconnaît avoir reçu de Louis Castanier, laboureur du village du Ginestoux, paroisse des Salses, fils de feu Pierre, la somme de 20 livres, en paiement partiel de la constitution faite par ledit feu Pierre à sa fille Valérie au jour de son mariage d'avec Pierre Astruc.	
8994	15/12/1630	Quittance & reconnaissance	le Ginestoux (les Salses), Capchalac (Canilhac)	<b>Castanier Louis</b> <b>Astruc Pierre</b>	Louis Castanier, laboureur du village de Capchalac, paroisse de Canilhac, reconnaît avoir reçu de Pierre Astruc, son beau frère, du village du Ginestoux, paroisse des Salses, la somme de 21 livres 5 sols, en paiement partiel de la constitution faite à Valérie Astruc au jour de son mariage d'avec Louis Castanier.	
9071	22/06/1631	Quittance	Le Fromenteyrols (Salmon), Marvejols	<b>Castanier Pierre, marchand</b> <b>Cornuéjols Guillaume</b>	Pierre Castanier, marchand de Marvejols, fils & héritier d'autre Pierre, reconnaît avoir reçu de Guillaume Cornuéjols, laboureur du Fromenteyrols, paroisse de Salmon, la somme de 31 livres, due à son père par feu Guillaume Clavel du Fromenteyrols (Me Boissonade de Montjézieu le 12/06/1518), suite à la vente d'un bois sis au Fromenteyrols pour le prix de 41 livres. Soussignés P.Castanier et Etienne Cros.	
9090	05/10/1631	Achat	Montjézieu	<b>Castanier Pierre, Tisserand</b> <b>Bessest Guillaume</b>	Pierre Castanier, fils de feu Jean, tisserand de toile de Montjézieu, vend à Guillaume Bessest du même lieu, une pièce de terre sise audit lieu, au terroir de Rochechane ou de la Coste, relevant du marquis de Canilhac, sous la censive de 6 deniers, pour le prix de 15 livres. Soussignés E.Cros et G.Bessest.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8948	15/08/1630	Quittance & reconnaissance	Chantegrenouille (st Laurent de M), Busses (Salmon)	<b>Calet Jean</b> <b>Vaisset Marguerite</b>	Marguerite Vaisset, fille de feu François et de Louise Sadoul du village des Busses, paroisse de Salmon, assistée de Guillaume Duclat dit «Chabrio» du village de Reilhes, reconnaît avoir reçu de Jean Calet, fils d'Antoine du village de Chantegrenouille, paroisse de saint Laurent de Muret, son époux, la somme de 227 livres, payée 24 livres comptant, 2 paires de boeufs évaluées à 96 livres, 10 bêtes à laine valant 24 livres et le reste en diverses obligations.	
8946	04/08/1630	Contrat de mariage	Chantegrenouille (st Laurent de M), Busses (Salmon)	<b>Calet Jean</b> <b>Vaisset Marguerite</b>	Contrat de mariage entre Jean Calet, fils d'Antoine et de Catherine Soulatge de Chantegrenouille, paroisse de saint Laurent de Muret et Marguerite Vaisset, fille de feu François et Louise Sadoul de Busses, paroisse de Salmon. Jean est assisté de sa mère et de son frère aîné Jean, Madeleine, de ses oncles maternels Daniel & Antoine Gony (Gouny), habitant la métairie du Sauvage et de Guillaume Duclat de Reilhes. Marguerite se constitue en dot, tous les biens dont elle a hérité de son père, feu François, consistant en maison, paillers, étable, jardin, canabière, prés, champs & bois. Jean Calet devra apporter au jour du mariage, la somme de 220 livres, tant en argent qu'en obligations ou bétail. Ses parents lui donne la somme de 75 livres en échange de quoi il abandonnera à son frère ses droits fraternels. Fait à Busses (pas de signature)	
8925	29/04/1630	Quittance	Reynets (Salmon), la Violle (st Germain du T.)	<b>Cayrel Guillaume, laboureur</b> <b>Cayrel Jean, laboureur</b>	Jean Cayrel laboureur du village de Reynets, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de son frère Guillaume Cayrel, laboureur de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, la somme de 9 livres 10 sols, comme entier paiement des légats faits par leur père Jean et leur mère Jeanne Pouget, dans leur dernier testament. Soussigné Guillaume Pouget marchand de Champcros.	
8926	30/04/1630	Quittance	Champcros, la Violle (st Germain du T.)	<b>Cayrel Guillaume, laboureur</b> <b>Pouget Guillaume, marchand</b>	Guillaume Cayrel, laboureur du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Guillaume Pouget, marchand de Champcros, même paroisse, la somme de 18 livres, comme paiement partiel de la constitution faite à Jeanne Pouget, mère de G.Cayrel et soeur de G.Pouget, à l'occasion de son mariage avec feu Jean Cayrel. Soussigné Guillaume Pouget marchand de Champcros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8919	25/04/1630	Obligé	Montjézieu, les Busses	<b>Cère Astrugue</b>	Astrugue Cère, veuve de Jean Bach, maçon de Montjézieu, reconnaît devoir à Durand Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 40 livres en vertu d'un prêt amiable. Astrugue Cère, baille à titre d'antichrèse et d'engagement, un pré acquis de Pierre Bach et de sa soeur Jean Cère, aux appartenances du Vergourgnoux. D.Ségalla pourra jouir du champs jusqu'à complet remboursement de la somme mais devra s'acquitter des tailles et de la censive d'un boisseau avoine, il devra en outre payer chaque année à Astrugue Cère, la somme de 20 sols. Soussignés Guillaume Pouget de Champcros, Jean Valentin marchand du Monastier, Barthélemy Jouve.	
8917	25/04/1630	Achat	Montjézieu, les Busses	<b>Cere Astrugue Breuil Pierre, mari de Cere Jeanne</b>	Pierre Breuilh, laboureur et Jeanne Cère, mariés du lieu de Busses, paroisse de Salmon, Jeanne étant la fille et héritière de Raymond Cère habitant de Montjézieu, vendent à Astrugue Cère, soeur de Jeanne et veuve de Jean Bach de Montjézieu, un pré sis aux appartenances du Vergourgnoux, appelé de Sagnassou, dépendant du seigneur du Besset, évalué au prix de 115 livres, au moyen duquel ils payent la constitution faite par Raymond Cère lors du mariage d'Astrugue. Soussignés noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, Jean de Boissonade, écuyer, sieur de Malrenier, habitant Montjézieu et Me Gaspard Boissonade, notaire royale d'Auxilhac.	
8892	28/02/1630	Donation	Montjézieu	<b>Cère Raymond, laboureur Cère Jeanne</b>	Raymond Cère, laboureur de Montjézieu, considérant les bons et agréables services qu'il a reçu de Jeanne Cère, sa fille, femme de Pierre Breuilh du village de Busses, lui donne la moitié de tous ses biens, l'autre moitié devant lui revenir à sa mort, notamment la moitié de la métairie qu'il possède aux Busses, l'autre moitié lui ayant été donnée au jour de son mariage. R.Cère, se réserve une pension annuelle consistant en 3 sétiers de seigle, une émine de froment et une d'orge, une coupe de sel, une coupe d'huile de noix, une chemise chaque année, 15 livres de chair de pourceau salée, une émine de châtaignes et 2 cannes de drap. Il se réserve en outre un champs assis au terroir de la Champ à Montjézieu que sa fille sera tenue faire labourer et ensemer, un chazal de maison à Montjézieu, une vache qu'il a baillée à son beau fils Guillaume. Sa fille devra lui faire apporter dans sa maison, le bois nécessaire à son chauffage. Soussigné Guillaume Fabre.	
9094	12/10/1631	Quittance	les Hermaux, Marvejols	<b>Chambrun (de) noble Pierre, sieur de Larcis Gelly Antoine, marchand</b>	Antoine Gelly, marchand des Hermaux, confesse avoir reçu de noble Pierre de Chambrun, sieur de Larcis, fils de feu noble Pierre de Chambrun, sieur de Lempery, la somme de 500 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9012	25/02/1631	Contrat de mariage	Combret (st Germain du T.), le moulin du Flouret (Salmon)	<b>Chassaint Guillaume Clavel Antoinette</b>	Contrat de mariage entre Guillaume Chassaint fils de feu Jean et de Marguerite Clavel de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, et honnête fille Antoinette Clavel, fille de Jean et de Marguerite Besset du moulin du Flouret paroisse de Salmon. Ces dernier constituent en dot à leur fille, la somme de 320 livres, 3 robes (dont une pour sa future belle mère), une couverture laine, 2 linceuls de toile. Marguerite Clavel, en considération des bons services qu'elle a reçu de son fils, lui donne la moitié de tous ses biens, se réservant la pension que lui a constitué son défunt mari et restera maîtresse de ses biens. Fait à Combret, soussignés Jean Malgouyer de Montrodad, G.Bessest et B.Jouve.	
8985	08/12/1630	Quittance & reconnaissance	Peyrefiche (les Salses), La Viole (st Germain du T.)	<b>Chassaint Pierre, laboureur Cayrel Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Cayrel, laboureur du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Pierre Chassaint, son beau frère, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salses, la somme de 40 livres, 2 robes, une couverture laine, en paiement de la constitution faite par feu Alexandre Chassaint, son beau-père et le père de Pierre, lors du mariage de Marguerite avec Guillaume Cayrel. Présents et soussignés, noble Jean de Jurquet, prêtre et chapelain de Notre Dame de Montjézieu, Barthélemy Jouve, maître maréchal et Guillaume Bessest	Jean de Jurquet est l'ancien prieur de saint Germain.
8910	08/04/1630	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Guillaume Clavel Barthélemy &amp; Jean</b>	Barthélemy & Jean Clavel, père et fils du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vendent à Guillaume, fils de feu autre Guillaume, du même Combret, un petit champs avec un pommier, sis à Combret, appelé la Castanière, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 23 livres, payée pour 15 livres au moyen de 2 obligations consenties par feu Jeanne Clavel mère de Catherine seconde, épouse de Jean Clavel, au profit d'ysabeau clavel femme de Guillaume, les 8 livres restant, étant payées comptant. Fait à Saint Germain dans la maison claustrale, soussignés messire Jean de Jurquet prieur de la Chaze et de saint Germain, Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche.	
8921	25/04/1630	Prise de possession	Salmon	<b>Clavel Guillaume, prêtre</b>	Guillaume Clavel, prêtre et secondaire de Salmon, habitant le village du Pavén, assisté de messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès, habitant Montjézieu, du bon plaisir de messire Jacques Duran, prêtre et docteur en droit, vicaire général de monseigneur l'évêque de Mende, prend possession de la vicairie créée le 17/06/1627 sur la paroisse de Salmon, par l'évêque considérant le grand nombre de fidèles dans ladite paroisse. Soussignés Clavel, prêtre et secondaire, de Boissonade, prêtre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8963	14/10/1630	Prise de possession	Le Paven (Salmon)	<b>Clavel Guillaume, Prêtre</b>	Messire Guillaume Clavel, prêtre du village du Paven, paroisse de Salmon, ayant la présence personnelle de frère Antoine Fage, prêtre et religieux du Monastier, ayant été mis, par noble Jean de Jurquet seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille et co-seigneur de Chirac, en possession des chapelles de saint Jacques le majeur et des Barros fondées en l'église paroissiale de Chirac, en prend possession réelle et actuelle. Soussigné B.Clavel, prêtre.	
9096	19/10/1631	Contrat de mariage	le Moulin du Flouret, le Paven (Salmon)	<b>Clavel Jean Bernier Marguerite</b>	Contrat de mariage entre Jean Clavel, fils d'autre Jean et de Marguerite Bessest du moulin du Flouret, paroisse de Salmon et Marguerite Barnier (Bernier) fille de feu Jean et d'Antoinette Fages du Paven, même paroisse. Jean Barnier, frère de Marguerite et fils et héritier de feu Jean, constitue en dot à sa soeur la somme de 500 livres, 3 robes, une couverture laine, 2 linceuls, 12 bêtes à laine et 2 chèvres. Jean Clavel père, considérant les bons et agréables services reçus de son fils, lui donne la moitié de tous ses biens ce jour, l'autre à la fin de ses jours. Les mariés devront cependant les prendre sous leur toit et subvenir à ses leurs. Ils pourront en outre faire des legs jusqu'à la somme de 100 livres. Fait au moulin du Flouret, soussignés; Nadal Jory de Carnac, paroisse de saint Cely, messires Guillaume Bessest et Barthélemy Jouve, messire Bertand Pagès, prêtre et curé des Salses.	
9099	20/10/1631	Quittance & reconnaissance	le Moulin du Flouret (Salmon), Nogaret (st Pierre)	<b>Clavel Jean &amp; Jean, père &amp; fils Rouch Dominique</b>	Dominique Rouch, tisserand de Nogaret, paroisse de saint Pierre de Nogaret, reconnaît avoir reçu de Jean et autre Jean Clavel, père et fils, du moulin du Flouret, paroisse de Salmon, la somme de 100 livres, une couverture laine, 2 linceuls et une robe, en paiement partiel de la constitution faite à Magdaleine Clavel, fille est soeur des Clavel. Soussigné B.Jouve.	
8942	20/07/1630	Accord	Combret (st Germain du T.), Champcros (st Germain du T.)	<b>Clavel Laurent, laboureur Ladet Pierre, tisserand</b>	Laurent Clavel et Pierre Ladet, se partagent la propriété d'un champs et d'une pièce de terre sises à Combret, sous la censive de 2 coupes avoines et 2 coupe seigle dues au marquis de Canilhac. L.Clavel avait payé les aréages de 29 ans de censives pour les 2 terres et réclamait à P.Ladet le paiement de sa quote-part. Ce dernier présentait au contraire que dans les reconnaissances, les censives étaient dues uniquement sur la partie appartenant à Clavel. Les parties s'accordent de la manière suivante; P.Ladet paiera au titre des aréages la somme de 10 livres et devra dorénavant payer sa quote part des censives dues au marquis de Canilhac. Soussignés Guillaume Fabre et messire Bertrand Boudon praticien habitant au Crouzet.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8914	14/04/1630	Testament	le Fromental (les Salses)	<b>Couderc Catherine</b>	Testament de Catherine Couderc, veuve de Jean Clavel et fille de Pierre Couderc du village du Fromental paroisse des Salses, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église des Salses au tombeau de ses prédécesseurs et y convoque les prêtres des communes des Salses, de saint Germain et des Hermaux. Elle lègue à sa fille Marie, la somme de 300 livres, 2 robes, 2 linceuls, 1 couverture laine, 3 ouailles de port, le tout payable lorsqu'elle se mariera. Elle ne pourra prétendre à autre chose sur ses biens. A sa soeur consanguine Guillaumette Retrun, la somme de 30 livres, payable à son mariage, à Catherine, <b>Alixon (Alisson)</b> et Pierre Couderc, ses frères (sic), la somme de 30 livres quand ils se marieront. Elle nomme héritier universel son père Pierre Couderc, le chargeant de remettre son héritage à sa fille Jeanne lorsqu'elle se mariera à qui elle substitue sa fille Marie, puis Catherine, <b>Alixon</b> et enfin son frère Pierre Couderc. Fait au Fromental dans la maison de ladite testatrice.	
9081	15/08/1631	Quittance & reconnaissance	les Salses, Vergnacroze (st Laurent du Muret)	<b>Couderc Guillaume, laboureur</b> <b>Couderc Jean, laboureur</b>	Jean Couderc, laboureur du village de Vergnacrozes, paroisse de saint Laurent du Muret, reconnaît avoir reçu de son beau père Guillaume Couderc, marchand des Salses, la somme de 300 livres, une robe, 2 couvertures et 2 linceuls, 140 livres comptant et le surplus en bétail et blé, en vertu de la dot constituée par Guillaume Couderc à sa fille Catherine au jour de son mariage d'avec Jean Couderc (Me Cabrit le 14/01/1625). Soussigné messire Jean Montcamp, prêtre et curé des Salses, messire Jean Agulhin, praticien de la Canourgue.	
9076	30/06/1631	Achat	le moulin du Picard, St Germain du T.,	<b>Courdeau Guillaume</b> <b>Calmel Jean</b>	Jean Calmel, habitant au moulin du Picard, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Guillaume Courdeau, son beau frère, tisserand de la même paroisse, un petit tronçon de canabière avec un noyer, situé à saint Germain relevant du seigneur de Sallèles, pour le prix de 21 livres que G.Courdeau paye à J.Calmel en tant moins de la somme de 27 livres à lui due par feu Jacques Vignes, premier mari de Catherine Courdeau sa soeur et femme dudit Calmel. Fait à saint Germain dans la maison & loge de messire Antoine Deltour, soussignés noble Cezar de Retrun et de la Roche et G.Courdeau.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8958	07/10/1630	Transaction & accord	Le moulin du Picard (st Germain du T.)	<b>Courdeau Guillaume Calmel Jean mari de Courdeau Catherine</b>	<p>Accord entre Guillaume Courdeau, fils de Laurent et de feu Gabrielle Clavel, du moulin du Picard, paroisse de saint Germain du Teil et sa soeur Catherine Courdeau, femme de Jean Caumel, du même lieu. Gabrielle Clavel, leur mère étant décédée ab intestat, le frère et la soeur s'étaient partagés équitablement les biens de valeur notable (moulin bladier, moulin à huile, maison, jardin, prés, champs et bois châtaigner...), qu'elle laissait. Guillaume avait fait assigner sa soeur devant la cour royale de la ville de la Canourgue et du château &amp; mandement de Nogaret, prétextant qu'elle jouissait sans partage de la totalité des biens depuis l'année 1618, pour la voir condamner à lui en donner la moitié. Catherine de son côté présentait que Guillaume avait pleinement joui desdits biens, et qu'en outre elle et son premier mari, feu Jacques Vigne, avaient dû, seuls, assumer toutes les tailles et censives des biens de leur mère et supporter les frais d'un long procès avec le sieur du Jauran, écuyer, qui avait été condamné tant à Nîmes qu'à Toulouse et prétendaient donc se faire relaxer. Pour éviter un long et couteux procès, les parties s'entendent entre elles, assistées de leurs oncles Jean Pouget, marchand du Pouget et de Laurent Courdeau du village des Boudons. En premier lieu, le moulin bladier et le moulin à huile ainsi qu'une partie d'un champs les joignant, sont dévolus à Catherine et à son mari, ainsi qu'un certain nombre de terres et bois situés dans le ressort du moulin du Picard.</p>	
8958	07/10/1630	Transaction & accord	Le moulin du Picard (st Germain du T.)	<b>Courdeau Guillaume Calmel Jean mari de Courdeau Catherine</b>	<p>(suite de l'acte) A Guillaume, il est donné la maison et bassecour de sa défunte mère à Saint Germain ainsi qu'un assez grand nombre de terres. La part donnée à Catherine étant de plus grande valeur que celle de son frère, celui-ci demeura quitte des frais engagés pour le procès contre le sieur du Jauran ainsi que des tailles et censives acquittées par Catherine qui devra en outre moudre gratuitement tous les grains de son frère, sa vie durant. Considérant les nombreux services reçus de son père Laurent (qui assiste Guillaume), Catherine devra lui verser une pension annuelle composée de 2 sétiers de seigle, une livre de porc salé, une coupe de sel, une chemise par an et un habit tous les 3 ans. Laurent pourra aussi sa vie durant jouir de certains châtaigniers. Guillaume &amp; Catherine devront aussi payer annuellement aux prêtres de saint Germain, la somme de 20 sols (12 pour Guillaume, 8 pour Catherine) pour qu'ils se fassent un habit. Guillaume paiera en outre les censives (une coupe seigle, 2 boisseaux avoine et 6 deniers) pour sa part. Fait au moulin du Picard, soussignés, noble Antoine de Jurquet sieur de Sallèles et Courdeau.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9022	18/03/1631	Achat	Montjézieu	<b>Daudé Jean, tisserand Ressouches Antoinette</b>	Antoinette Ressouches, fille de feu Jacques et de Marguerite Terrisse de Montjézieu, «se voyant démunie de moyens causant la grande rareté de biens», vend à Jean Daudé, tisserand de Montjézieu, une petite pièce de terre labourable sise à Montjézieu, appelée lou Pradat, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 25 livres	
9029	25/03/1631	Obligé (portant vente casuelle)	Montjézieu	<b>Debelle Antoine, tisserand Bonnenfant Catherine</b>	Catherine Bonnenfant, fille de feu Pierre et de Catherine ..... (peut-être Yverneze) de Montjézieu, reconnaissent devoir à messire Antoine Debelle du même lieu, la somme de 9 livres pour cause de prêt amiable. Elle promet de rembourser la somme dans un an. A titre de garantie, elle lui vend un petit jardin à Montjézieu se confrontant avec le chemin qui va au terroir de la coste, dépendant du seigneur de Montjézieu, pour la même somme de 9 livres. Soussigné Etienne Cros.	
8968	03/11/1630	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Delpon Guillaume, laboureur</b>	Testament de Guillaume Delpon, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à sa belle soeur, Claude Clavel, la somme de 25 sols, à son neveu, Guillaume Lacas de Montagud, 5 sols et institue héritière universelle, sa belle fille Alix Laurent, veuve d'Antoine Delpon, son fils à la charge de rendre son héritage à sa petite fille Marguerite Delpon, fille d'Antoine et d'Alix Laurent, lorsqu'elle se mariera ou aura 25 ans. Il donne à Alix une pension annuelle de 3 sétiers blé (2 sétiers seigle, un sétiers orge), la moitié de sa maison. Il substitue à sa petite fille, noble Jacques du Jauran de saint Germain. Fait à Combret soussigné Jean Nogaret de Combret.	
8971	04/11/1630	Codicille	Combret (st Germain du T.)	<b>Delpon Guillaume, laboureur</b>	Codicille au précédent testament, par lequel Guillaume Delpon annule la substitution faite en faveur de noble Jacques du Jauran et y substitue sa belle fille Alix Laurent. Il donne au sieur du Jauran, un pré à Combret, appelé del castanier, se confrontant avec une terre de la demoiselle de Grangiers.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8977	20/11/1630	Obligé	le Monastier, Moriès (le Pin)	<b>Derouch Jean Bonnieu Pierre &amp; André</b>	Pierre & André Bonnieu, père & fils, laboureurs de Moriès, paroisse du Pin, reconnaissent devoir à Jean Derouch du Monastier, la somme de 140 livres pour cause de prêt amiable pour employer au remboursement partiel d'une plus grande somme dont ils sont redevables envers noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, héritier de feu noble Guyon de Jurquet son père. Ils promettent de rembourser la somme en 7 ans et donnent à titre d'antichrèse et engagement, 2 pièces de terre assises à Moriès, l'une appelée lou Fot de prat, l'autre lou champ de lafon.	
8972	09/11/1630	Cession & rémission	St Germain du T., Combret (Salmon)	<b>du Jauran, noble Jacques, écuyer Laurent Alix veuve de Delpon Antoine</b>	Alix Laurent, veuve d'Antoine Delpon de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, héritière de Guillaume Delpon, son beau-père, à la charge de rendre son héritage à Marguerite Delpon, fille d'Alix et d'Antoine Delpon. Alix avait été substituée à sa fille si celle-ci venait à mourir sans héritier ou en bas âge. En outre il donnait à noble Jacques du Jauran écuyer de saint Germain, en considération des bienfaits qu'il avait reçu de lui, un pré aux appartenances du Combret appelé de la Castagnière. Fait à saint Germain, dans la maison du sieur de Jauran, présent messire Jean de Retrun, prêtre et curé de saint Germain.	
8882	16/01/1630	Quittance & reconnaissance	Reilhès (Salmon), Montjézieu	<b>Ducel Bringier Bonnieu Guillaume</b>	Guillaume Bonnieu, fils d'autre Guillaume, «chirague» de Montjézieu, reconnaît avoir eu de Bringier Ducel, laboureur de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 37 livres, comme paiement partiel de la constitution faite par ledit Bringier à sa fille Catherine, lors de son mariage avec Guillaume Bonnieu	
8902	22/03/1630	Achat	Reilhès (Salmon), Montjézieu	<b>Ducel Jean</b>	Marguerite <b>Imbert</b> veuve de Jean Bessodes de Montjézieu, vend à Jean Ducel, fils de Bringier du village de Reilhès, un champs clos de murs aux appartenances de Montjézieu, appelé lou champ delrieu, confrontant avec le champs de messire Jean de Jurquet prieur de saint Germain et avec le ruisseau de Montjézieu, relevant de la directe du seigneur du Besset sous la censive de 2 coupes, 1 boisseau 3/4 froment et une demi géline et au seigneur de Canilhac sous la censive de 2 boisseaux avoine. La vente est conclue pour le prix de 30 livres. Soussigné Barthélemy Jouve.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9015	25/02/1631	Achat	Reilhès (Salmon), Montjézieu	<b>Ducel Jean</b> <b>Imbert Marguerite, veuve de</b> <b>Bessode Jean</b>	Marguerite Imbert, veuve de Jean Bessode de Montjézieu, vend à Jean Ducel, fils de Brugier, laboureur de Reilhès (Salmon), la plus-value d'une pièce, appelée del rieu du Pin, relevant du marquis de Canilhac, vendue avec pacte de rachat à Jean Ducel le 22/05/1630, pour le prix de 63 livres, payée pour 24 livres 6 sols en une obligation consentie par Ducel à Marguerite Imbert. Soussigné Barthélemy Jouve.	
9032	28/03/1631	Achat	Reilhès, les Aragoux (Salmon),	<b>Ducel Jean</b> <b>Maurizi Pierre, laboureur</b>	Pierre Maurizi, laboureur del rang des Aragoux paroisse de Salmon, vend à Jean Ducel, fils de Brugier, laboureur de Reilhès, même paroisse, une pièce de terre sise à Reilhès, appelée lou Goulet, se confrontant avec un pré de noble Jean de Loubeyrac sieur du Muret, relevant du seigneur de Grandlac sous la censive de 2 boisseaux avoine, pour la somme de 20 livres, payée en une obligation consentie par P.Maurizi à J.Ducel portant antichrèse et engagement de ladite pièce de terre (Me Cabrit le 19/06/1628). Soussigné Etienne Cros.	
9030	25/03/1631	Achat	Reilhès, les Aragoux (Salmon),	<b>Ducel Jean</b> <b>Maurizi Pierre, laboureur</b>	Pierre Maurizi, laboureur del rang des Aragoux paroisse de Salmon, vend à Jean Ducel, fils de Brugier, laboureur de Reilhès, même paroisse, une pièce de terre sise à Reilhès, contenant pré et champs, appelée lou prat de Berton, relevant du seigneur de Grandlac, pour la somme de 37 livres. Soussignés Barthélemy Jouve, maître maréchal et Pierre Rotgier, habitants de Montjézieu.	
9020	07/03/1631	Transaction & accord	Montjézieu, Reynets (Salmon)	<b>Fabre Guillaume</b> <b>Bonnieu Guillaume</b>	Accord passé entre Guillaume Fabre de Montjézieu et Guillaume Bonnieu des Reynets, paroisse de Salmon. Guillaume Fabre avait prêté à Guillaume Bonnieu une jument pour lui permettre d'aller chercher du blé à la Canourgue. Celui-ci avait conservé la juments pendant 2 années, ne voulant pas lui rendre, il avait eu recours à la cour ordinaire du mandement du Villaret, pour obtenir le retour de sa jument ou son remboursement estimé à 36 livres. Bonnieu prétendait de son côté que la dite jument lui appartenait. Ils s'accordent de la manière suivante; Bonnieu s'engage à payer la somme de 24 livres et pourra jouir de ladite jument. Soussignés, noble Antoine de Jurquet, sieur de Sallèles, G.Fabre et Barthélemy Boissonade, notaire royal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9041	12/04/1631	Contrat de mariage	Le Vergounoux (le Pin), Le Viala (Banassac)	<b>Fayet Jean</b> <b>Lacas Marguerite</b>	Contrat de mariage entre Jean Fayet, fils de feu autre Jean et de « <b>Signade</b> » Blachasse du Vergounoux, paroisse du Pin, et Marguerite Lacas, fille de Jean et de Marie Negre du Viala, paroisse de Banassac. Ces derniers constituent en dot à leur fille la somme de 320 livres, 3 robes, 2 couvertures laine, 4 linceuls et 8 bêtes à laine. Ils lui constituent en pension à vie, un mitadenc de châtaignes et un sac de pommes. Signade Blachas, donne à son fils l'ensemble de ses biens qui devra la nourrir et l'entretenir. Au cas où il ne pourrait la garder chez lui, il devra lui verser une pension consistant en une petite chambre que son fils devra garnir, 2 sétiers seigle et un sétiers orge, une coupe de sel, une robe tous les 3 ans, 4 livres d'huile, 2 livres de fromage, une chemise et une paire de bas chaque année. Elle aura la permission de prendre du bois au lignier et des fruits au jardin. Fait à Banassac, soussignés noble Antoine de Jurquet sieur de Sallèles, Gabriel de Rostang sieur de la Vaisse, bourgeois de la Canourgue, messire Antoine Lacas, prêtre, frère de Marguerite	
9072	24/06/1631	Quittance & reconnaissance	Montagud (st Germain du T.), le Fromental (les Salses)	<b>Fournier Etienne, laboureur</b> <b>Lacas Jacques, laboureur</b>	Jacques Lacas, laboureur de Montagud, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu d'Etienne Fournier, fils de feu Etienne du Fromental paroisse des Salses, la somme de 40 livres en vertu de la constitution faite par Etienne Fournier à sa fille Antoinette lors de son mariage d'avec Jacques Lacas (Me Cabrit 25/09/1622). Soussigné Guillaume Pouget, marchand.	
9000	27/12/1630	Quittance & reconnaissance	le Fromental (les Salses), st Pierre de Nogaret	<b>Fournier Etienne, laboureur</b> <b>Latour Jean, Marchand</b>	Jean Latour, marchand de saint Pierre de Nogaret, reconnaît avoir reçu d'Etienne Fournier, fils de feu autre Etienne, du village du Fromental, paroisse des Salses, la somme de 17 livres, une robe et 2 linceuls, tant en paiement du légat fait par feu Etienne Fournier à Catherine (testament reçu par Me Cabrit le 16/06/1625), sa fille et femme de Jean Latour que pour paiement partiel de sa dot. Présent et soussigné Guillaume Pouget, marchand de saint Germain.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9092	12/10/1631	Achat	les Hermaux, Marvejols	<b>Grangiers (de) demoiselle Marceline Gelly Antoine, marchand</b>	<p>Demoiselle Marceline de Grangiers, veuve de noble Pierre de Chambrun, sieur de Lempery, habitant Marvejols, vend à Antoine Gelly, marchand des Hermaux, un pré clos de murs aux appartenances des Salses, appelé des Clauzels, contenant 7 journées d'homme à faucher, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 1070 livres, payé 670 livres comptant, le restant devant être payé à la prochaine saint Michel archange. Fait à Marvejols dans la maison de ladite demoiselle, soussignés messire Jacques Jourdan, docteur en droit, et E.Cros.</p>	
9090	04/10/1631	Achat	Marvejols	<b>Grangiers (de) demoiselle Marceline Cordier N.</b>	<p>acte incomplet, il manque la première partie de l'acte. Vente par demoiselle Marceline de Grangiers (veuve de noble Pierre de Chambrun, sieur de Lempery) à N.Cordier, d'un pré, pour la somme de 1000 livres.</p>	
9060	29/05/1631	Achat	St Germain du T., les Salses	<b>Grousset André Bringier Jean</b>	<p>Jean Bringier, fils de feu Jean, laboureur des Salses, vend à André Grousset, fils de Pierre plus vieux, de saint Germain du Teil, un pré situé aux Salses, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 101 livres 10 sols, payé 45 livres par une obligation portant antichrèse de ladite terre au profit d'André Grousset (Me Cabrit le 16/09/1629), une obligation de 30 livres au profit du même et 26 livres comptant. Fait à Chirac dans la maison de Jean Amat, hôte du lieu, soussignés Barthélemy Rousset fils de Pierre et messire Antoine Melhac de Chirac.</p>	
8981	25/11/1630	Prise de possession	Montjézieu	<b>Jurquet (de) Antoine, clerc tonsuré</b>	<p>En présence de messire Guillaume Clavel, prêtre du village du Paven, messire Antoine de Jurquet clerc tonsuré de Montjézieu, bénéficiant de la résignation faite en sa faveur par honorable personne messire Jean de Jurquet, prêtre, jadis prieur du prieuré de Notre Dame de la Chaze, et dument autorisé du saint père le pape et du vicaire général de l'évêque de Mende, est mis en possession dudit prieuré de la Chaze. Soussigné Jean Hérail, prêtre et curé de la Chaze, Antoine Rampan et Jean Ambert dudit lieu.</p>	
8982	28/11/1630	Prise de possession	Montjézieu	<b>Jurquet (de) Jean, clerc tonsuré</b>	<p>En présence de messire Antoine Viala, prêtre du village du Viala, messire Antoine de Jurquet clerc tonsuré de Montjézieu, bénéficiant de la résignation faite en sa faveur par honorable personne messire Jean de Jurquet, prêtre, jadis prieur du prieuré de Saint Germain du Teil, et dument autorisé du saint père le pape et du vicaire général de l'évêque de Mende, est mis en possession dudit prieuré de saint Germain du Teil. Soussignés noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer, messire Jean de Retrun, prêtre et curé de saint Germain, messire Pierre Valette, praticien des Hermaux et Jean de Jurquet prieur.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9036	06/04/1631	Achat	Montjézieu	<b>Jurquet (de) Jean, prêtre et prieur de la Chaze Azam Catherine</b>	Catherine Azam, veuve de Guillaume Martin de Montjézieu, vend à messire Jean de Jurquet dit de Montjézieu, prêtre et prieur de la Chaze, habitant de Montjézieu, un petit tronçon de vigne sis à Montjézieu, au terroir des Fontanelles, relevant du seigneur de Montjézieu, pour le prix de 36 livres, payée en 3 émines avoine valant 13 livres 10 sols, la somme de 7 livres 9 sols remise à noble Cezar de Retrun et de la Roche, promettant de payer le solde le 01/03/1632. Soussigné Jurquet et Barthélemy Jouve.	
8882	06/02/1630	Achat	St Germain du T., Montjézieu	<b>Jurquet (de) Jean, prêtre et prieur de la Chaze et saint Germain Cère Astrugue</b>	Astrugue Cère, veuve de Jean Bach, maçon de Montjézieu, en tant qu'administratrice des personnes et biens de ses enfants, vend à messire Jean de Jurquet, prêtre et prieur de Notre Dame de la Chaze et de saint Germain du Teil, habitant à saint Germain, un champs acquis par feu Bach de Guillaume Giscard des Reynets, paroisse de Salmon, sis au terroir des Fontanilles, relevant de la directe du seigneur de Montjézieu, pour la somme de 24 livres, valeur estimée par experts amiables (Guillaume Pouget, marchand de Champcros et Guillaume Cavalier d'Auxilhac). Soussignés Guillaume Pouget et Jurquet prieur.	
8894	09/03/1630	Quittance & reconnaissance	St Germain du T., La Borie (Currières-Rouergue)	<b>Jurquet (de) Jean, prêtre et prieur de la Chaze et saint Germain Peyralade (de), noble Antoine, écuyer</b>	Noble Antoine de Peyralade, écuyer de la Borie, paroisse de Curières en Rouergue, confesse avoir reçu de messire Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze et de saint Germain du Teil, la somme de 300 livres en paiement de la dot que le sieur prieur avait constituée à sa nièce et filleule Gabrielle de Jurquet, lors de son mariage avec le sieur de Peyralade, (Me Cabrit le 26/08/1629). Fait dans la cuisine du château de Montjézieu, soussignés Peyralade et Jurquet prieur.	
8885	19/02/1630	Quittance	Auxilhac, Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Cros Pierre</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, reconnaît avoir reçu de Pierre Cros d'Auxilhac, par les mains de Pierre Malaval, aussi d'Auxilhac, la somme de 30 livres, pour reste de ce que Cros doit au seigneur de Sallèles pour l'arrentement du prieuré de saint Privat des Salses pour l'année 1625, pour lequel ils étaient en procès devant les officiers royaux de la Canourgue. fait dans la cuisine du château, soussignés, messire Guillaume Clavel, prêtre du Paven et Antoine Chabert, mulatier d'Auxilhac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9009	12/02/1631	Lods	St Germain du T.	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Delaporte Jean, laboureur Lacas Jean</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Jean Delaporte, laboureur des Salses, à Jean Lacas, fils de Marc-Antoine, de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, d'une pièce de terre appelée Puech Honstaire pour le prix de 50 livres, contrat reçu par Me Nogaret de saint Laurent rive d'Olt. Fait dans la tour de saint Germain, soussigné, noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer.	
8886	21/02/1630	Quittance	Le Ségala (le Pin), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Ségala Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Ségala, laboureur du Ségala, paroisse du Pin, fils de feu autre Guillaume, reconnaît devoir à noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, comme tuteur et administrateur des enfants de feu Guyon de Jurquet seigneur de Montjézieu, la somme de 173 livres 10 sols et 2 mitadencs lentilles tant suite au compte final établi entre eux de toutes les affaire qu'ils ont eues entre eux depuis le 08/08/1619 que pour aréage de censives due par Ségala. Soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal de Montjézieu.	
9011	12/02/1631	Achat	St Germain du T.	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Nogaret Etienne, laboureur</b>	Etienne Nogaret, laboureur de saint Germain du Teil, vend à noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, une partie de pièce sise aux apparenances de saint Germain, acquise d'Antoine Nogaret, dépendant dudit sieur de Sallèles, pour la somme de 36 livres que le sieur paye par l'annulation d'arréages de censives dues depuis plusieurs années. Fait dans la tour de saint Germain, soussigné, noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer et Guillaume Courdeau de saint Germain.	
8935	20/05/1630	Lods	St Germain du T., Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Nogaret Etienne Deltour Antoine</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Etienne Nogaret laboureur de saint Germain du teil, à Atoine Deltour «carbal» du même lieu, d'une pièce de terre sise aux appartenances du lieu appelé l'aubespain, pour le prix de 35 livres et au même par Antoine Deltour, pour le prix de 20 livres. Fait dans la tour de saint Germain, soussigné noble Cezar de Retrun et de la Roche.	
8884	06/02/1630	Obligé	Peyrefiche (les Salses)	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Bernon Jean, laboureur</b>	Jean Bernon, laboureur du village de Peyrefiche, paroisse de Salmon, outre un pourceau gras qu'il doit pour l'arrentement de la métairie de Peyrefiche fait par noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, reçu par Me Cabrit le 01/02/1628, reconnaît devoir audit seigneur, la somme de 284 livres, tant pour cause de prêt à lui consenti que comme compte final entre eux établi. Soussigné messire Guillaume Clavel, prêtre du village du Pavén.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8964	18/10/1630	Lods	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Besset Guillaume</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, comme rentier des rentes et revenus que le seigneur du Besset prend sur Montjézieu, loze la vente faite par François Jouve à Guillaume Besset de Montjézieu, d'une pièce de terre assise à Montjézieu, pour le prix de 95 livres. Fait à Montjézieu, sur la place haute au-devant du château, soussignés noble Cezar de Retrun et de la Roche et G.Besset.	
8953	21/09/1630	Obligé	Le Paven (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Cimmier Jean dit Garriol</b>	Jean Cimmier, dit Garriol, laboureur du village du Paven, reconnaît devoir à noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, jadis administrateur des biens et personnes de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la somme de 120 livres, tant pour prêt que pour aréages dus en vertu de l'arrentement que lui ont fait le feu sieur de Montjézieu et le sieur de Sallèles de la métairie de la Roquette. Cimmier promet de payer la somme d'ici la prochaine fête de la Toussaint. Il donne à titre de garantie un champs qu'il a à Auxilhac. Fait dans la salle du château de Montjézieu. Soussignés A.de Jurquet et Guillaume Courdeau demeurant avec le sieur de Sallèles.	
8933	20/05/1630	Lods	St Germain du T., Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Nogaret Antoine Badaroux François Paven Jean</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Antoine Nogaret du village de la Violle, paroisse de saint Germain du teil, à François Badaroux, laboureur du même lieu, d'une petite pièce de terre sis à saint Germain, appelée du Poujol, pour le prix de 10 livres, ainsi qu'une autre pièce de terre assise à Lontagudet vendue au même par Antoine Deltour, pour le prix de 20 livres. Fait dans la tour de saint Germain, soussigné noble Cezar de Retrun et de la Roche	
8891	27/02/1630	Lods	St Germain du T.	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Nogaret Etienne Boudon Jean, bailli de Trélans</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Etienne Nogaret de saint Germain du Teil, à messire Jean Boudon, bailli de Trélans, habitant saint Germain, d'un champs assis à saint Germain, relevant de la directe du seigneur de Sallèles, pour la somme de 75 livres. Fait au château, soussignés noble Cezar de Retrun et de la Roche, Jean Boudon.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8932	20/05/1630	Lods	St Germain du T., Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Nogaret Jean Cabannes Etienne Paven Jean</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par feu Jean Nogaret, Etienne Cabannes, comme mari d'Antoinette Nogaret et par Jean Paven tisserand, comme mari de Catherine Nogaret, des droits de légitimes qu'ils pourraient prétendre sur le biens de feu Jean Nogaret de saint Germain du Teil, à Antoine Nogaret du même lieu, pour le prix de 90 livres. Fait dans la tour de saint Germain, soussigné noble Cezar de Retrun et de la Roche	
9034	05/04/1631	Lods	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Cabannes Guillaume &amp; Jeanne Cere Astrugue</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, comme rentier des rentes que le seigneur du Besset prend aux mandements de Montjézieu et du Villaret, loze la vente faite par Pierre Breuillh et Jeanne Cabannes, mariés de Busses à Astrugue Cère veuve de Jean Bach de Montjézieu, d'un pré sis aux appartenances du Vergounoux pour la somme de 115 livres. Soussignés messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès et messire Barthélemy Boissonade notaire royal de Montjézieu.	
9019	17/03/1631	Achat	St Germain du T., Banassac	<b>Jurquet (de) noble Antoine, seigneur de Sallèles Courdeau Guillaume</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, habitant au château de Sallèles, paroisse de Banassac, vend à Guillaume Courdeau de saint Germain du Teil, une partie de pièce de terre aux appartenances de saint Germain, acquise d'Etienne Nogaret, dépendant dudit seigneur pour la somme de 36 livres. Soussignés, G.Fabre et G.Courdeau.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9108	31/10/1631	Testament	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Gabriel</b>	<p>Testament de noble Gabriel de Jurquet dit de Montjézieu, fils de feu noble Guyon de Jurquet seigneur de Montjézieu et de demoiselle Catherine de Mouret, habitant à Montjézieu, lequel, malade et alité déclare vouloir être enterré à l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il convoque au jour de ses funérailles, les prêtres de la paroisse et ceux de saint Germain du Teil et donne à chacun la somme de 10 sols. Il lègue la somme de 30 livres à l'église Notre Dame de Montjézieu pour y faire des réparations et pour qu'y soit dite chaque année à la saint Gabriel, une messe chantée. A sa mère, il donne la somme de 10 livres, à ses frères Antoine et Guyon et à chacun, la somme de 60 livres payable lorsqu'ils auront 25 ans, à son autre frère Augustin, la somme de 100 livres payable lorsqu'il se mariera ou aura atteint l'âge de 25 ans, à ses soeurs, Jeanne, Catherine et Ysabeau et à chacune, la somme de 100 livres payable lorsqu'elles se marieront ou auront 25 ans. Il lègue en outre à sa servante, Antoinette Allègre 2 sétiers de seigle, à Jeanne Pigeire, femme d'Antoine Martin de Montjézieu, un sétiers de seigle, à Catherine Jouve, servante du seigneur de Montjézieu son frère, un sétier de seigle. Il nomme son héritier universel, son frère Jean de Jurquet, seigneur de Salabusses et de Montjézieu. Fait au château, dans la chambre dessus la salle, soussignés, G.Bessest, G.Fabre et E.Cros.</p>	
9084	28/09/1631	Lods	St Germain du T.,	<b>Jurquet (de) noble Jacques, seigneur de Lespinasse Deltour Antoine Grosset Pierre, tailleur</b>	<p>Noble Jacques de Jurquet, seigneur de Lespinasse, fils de noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, comme ayant charge et auquel il promet faire ratifier l'acte, loze la vente faite par Antoine Deltour de saint Germain du Teil à Pierre Grosset, tailleur fils de Pierre plus vieux du même lieu, d'une maison avec jardin, assise à saint Germain se mouvant de la directe du sieur de Sallèles. Présent Jean de Boissonade, sieur de Malrenier et noble Jacques du Jauran.</p>	
9050	22/04/1631	Lods	Reilhes (Salmon), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu Imbert Marguerite Ducel Jean</b>	<p>Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuillie et autres places, comme rentiers des rentes que noble Jacques de Puel, seigneur du Besset prend aux mandements de Montjézieu et lou Villaret, loze la vente faite par Marguerite Imbert, veuve de Jean Bessodes à Jean Ducel, fils de Bringier de Reilhes, d'un champs à Montjézieu, appelé lou champs del rieu, pour la somme de 30 livres, ainsi que de la vente de plus value avec pacte de rachat de la même terre pour le prix de 73 livres. Cette terre relève de la directe du marquis de Canilhac sous la censive de 2 boisseaux avoine et de la celle du seigneur du Besset sous la censive de 2 coupes un boisseau 3/4 de froment.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9100	22/10/1631	Nouveau Bail	Reilhes (Salmon), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu</b> <b>Ducel Pierre, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la feuilhe et co-seigneur de Chirac, baille à titre de nouveau bail à Pierre Ducel, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, une pièce de terre labourable en partie, l'autre partie herme, confrontant avec l'Olt, relevant dudit sieur sous la censive de 2 boisseaux seigle. Le nouveau bail est consenti pour la somme de 8 livres. Fait au château de Montjézieu, soussignés, Jean de Montjézieu, Jacques de Boissonade (signe Auxilhac), sieur de Ribes, Pierre Rotgier, messire Jean de Montauban, prêtre et curé.	
9045	15/04/1631	Lods	Busses	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu</b> <b>Astruc Barthélemy, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la feuilhe et autres places, comme rentier des rentes que noble Jacques de Puel, seigneur du Besset prend aux mandements de Montjézieu et lou Villaret, loze la vente faite par Astrugue Cère veuve de Jean Bach à Barthélemy Astruc, fils de Pierre de Busses, d'une pièce de terre assise au Vergougnooux, mandement du Villaret, pour la somme de 126 livres.	
9105	26/10/1631	Lods	Busses, Montjézieu (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu</b> <b>Astruc Barthélemy, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la feuilhe et co-seigneur de Chirac, loze la vente faite ci-dessus. Soussignés Barthélemy Brunel de Peyrefiche et Gaspard Gelly, fils d'Antoine des Hermaux.	
9114	31/10/1631	Arrentement	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu</b> <b>Laurent Jean, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la feuilhe et autres places, arrente à Jean Laurent, laboureur, habitant la métairie de la Roquette appartenant audit sieur, la métairie de la Roquette et ses dépendances, consistant en maison, paillers, étable, jardin, pré, champs bois pour le temps de 9 ans et la quantité de 35 sétiers ( 25 sétiers froment, 14 avoine - sic). J.Laurent reconnaît avoir reçu une paire de boeuf aratoire (évalués à 69 livres), 37 bêtes à laine. Il devra payer chaque année, 8 sols pour chaque bête à laine sauf pour les agneaux pour lesquels il paiera 5 sols, 2 chèvres pour lesquelles il paiera annuellement 8 livres de fromage. B.Jouve, Me maréchal, Guillaume Courdeau , soussignés.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9057	12/05/1631	Achat	Chirac	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu</b> <b>Roujon Antoine, maître maréchal</b>	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses et autres places, co-seigneur de la ville de Chirac, vend à Antoine Roujon, maître maréchal de ladite ville, un chasal de maison ruinée sise à Chirac sur la rue longue, n'ayant qu'une partie de sa couverture et les murs forts ruinés, relevant à la fois du marquis de Canilhac et du sieur de Montjézieu, pour le prix de 65 livres, payé comptant 40 livres et le reste d'ici un an.	
9052	24/04/1631	Arrentement	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu</b> <b>Bonnieu Guillaume</b>	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la feuille et autres places, arrente à Guillaume Bonnien fils d'autre Guillaume, dit Chiragol, laboureur de Montjézieu, toutes les pièces de terre, castagnède, champs et prés qu'il a au terroir del champs, une maison appelée de Trouche et un bois taillis, pour la durée de 7 ans et la somme de 36 livres et la quantité de 4 sétiers froment, 2 sétiers orge et 2 sétiers avoine. Le sieur arrentant met à la disposition de G.Bonnien 24 bêtes à laine, un boeuf aratoire évalué à 28 livres. Bonnien devra aussi planter chaque année 10 arbres fruitiers. Soussigné Guillaume Clavel, prêtre et Barthélemy Jouve, maître maréchal.	
9112	31/10/1631	Arrentement	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, seigneur de Montjézieu</b> <b>Jurquet Jean, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuilhe et autres places, arrente à Jean Jurquet, laboureur du Viala, paroisse de Banassac, la métairie dudit Salabusses et les terres qu'il a aux appartenances du Villaret et généralement toutes les terres qu'avait Laurent Boissonade, précédent rentier. Il se réserve le pré de Peyrefiche, des Fourches et du Vergounoux, le champs du frêne et 4 autres champs au-dessus la sagne du Roumardie. L'arrentement est fait pour 9 ans et pour la quantité de 60 sétiers blé et la somme de 172 livres payable en 2 termes. Jean Jurquet devra en outre chaque année, un pourceau gras. Le sieur de Jurquet lui baille une paire de boeufs aratoire (évalués 142 livres), des vaches et 200 bêtes à laine ainsi que la semence nécessaire. Soussigné noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer de saint Germain.	
9003	15/01/1631	Achat	Montjézieu, Auxilhac (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sr de Montjézieu &amp; de Salebusses</b> <b>Cros Pierre</b>	Pierre Cros du Village d'Auxilhac, paroisse de Salmon, vend à noble Jean de Jurquet seigneur de Montjézieu, une vigne sise à Auxilhac, relevant dudit seigneur, pour la somme de 130 livres estimée par prud'hommes experts amiables, payée en une paire de boeufs aratoires et 20 bêtes à laine	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8962	08/10/1630	Collation de Chapellenie	Le Paven (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sr de Montjézieu &amp; de Salebusses Clavel Guillaume, Prêtre</b>	Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, co-seigneur de Chirac, habitant en son château de Montjézieu, ayant été pupille jusqu'en l'année courante, comme patron de la chapellenie de saint Jacques le Majeur et de celle de Barro, fondées en l'église paroissiale de Chirac, considérant, suite au décès de feu messire Chantéruejols, dernier chapelain de ladite chapelle de saint Jacques, la vacance des 2 chapelles, les donne à messire Guillaume Clavel, prêtre du village du Paven pour qu'il en puisse jouir à sa volonté, devant toutefois les desservir. Soussignés Etienne Cros, Guillaume Jurquet des Hermaux, Guillaume Clavel et Jean de Montjézieu.	
8979	20/11/1630	Quittance	Moriès (le Pin), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sr de Montjézieu &amp; de Salebusses Bonnieu Pierre &amp; André</b>	Noble de Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, a confessé avoir reçu de Pierre et André Bonnieu, père & fils du village de Moriès, paroisse du Pin, la somme de 90 livres en paiement partiel d'une plus grande somme dont il sont redevables envers le sieur de Montjézieu. Fait à Moriès dans la maison dudit Bonnieu.	
9006	19/01/1631	Contrat de mariage	la Capelle-Bonance (rouergue) Montjézieu	<b>Lacas Jean, praticien Rotgier Ysabeau</b>	Contrat de mariage entre messire Jean Lacans (Lacan), praticien de la Capelle-Bonance, diocèse de Rodez, fils d'Etienne et de feu Marie La... (peut-être Lamat) de la Capelle-Bonance au diocèse de Rodez et Ysabeau (de) Rotgier, fille de feu messire Guillaume Rotgier, bailli et de damoiselle Marguerite de Mostuejols, de Montjézieu.	
9044	13/04/1631	Obligé	Le Vergougnoux (le Pin), Le Viala (Banassac)	<b>Lacas Antoine, prêtre Lacas Marguerite</b>	Antoine LAcas, prêtre et secondaire de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Jean Fayet, laboureur du Vergougnoux, futur mari de sa soeur Marguerite, la somme de 100 livres en vertu de la constitution qu'il lui a faite dans leur contrat de mariage. Soussigné noble Jean de Jurquet sieur de Montjézieu et Guillaume Jurquet.	
8888	24/02/1630	Achat	la Violle (st Germain du T.), le Monteils (le Pin)	<b>Lacas Jean Reversat Jean (second)</b>	Jean Lacas, fils de Marc-Antoine Lacas, laboureur du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Jean Reversat, second du nom, fils d'Etienne, laboureur du village du Monteils, paroisse du Pin, à présent demeurant avec le sieur de Valmanière au Monastier, une petite pièce de terre aux appartenances de Monteils, appelée lou Clot, acquise d'Etienne Vidal de Monteils, confrontant avec le chemin allant de Monteils au Villaret, relevant de la directe du seigneur de Montjézieu, pour le prix de 39 livres 16 sols.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9053	04/05/1631	Quittance	St Saturnin de Tartaronne	<b>Loubeyrac (de) noble Jean, seigneur du Muret</b> <b>Busseul (de) noble Marc-Antoine baron de saint Sernin</b>	Noble Marc-Antoine de Busseul, seigneur et baron de saint Sernin, Moulins-sur-Arconne et autres place, comme mari de haute & puissante dame Gabrielle d'Isserpent, en vertu de la cession qui lui a été faite par haut & puissant messire Philibert d'Isserpent, seigneur et baron de Gondras, reçu le 05/08/1629 par Me Valadier, notaire royal de saint Pal de Rochebaron, a confessé avoir reçu de noble Jean de Loubeyrac, sieur du Muret, par les mains de son fils Louis sieur Delmas, la somme de 16339 livres, en vertu de la vente faite par le baron de Gondras au sieur du Muret, de la place, terre et seigneurie de saint Saturnin de Tartaronne. Fait dans la ville du Puy, soussignés, messire Claude d'Isserpent, comte de Gondras et Rochebaron, et Ambert, seigneur de Loudes, saint Pal de Rochebaron, noble Antoine de Chavagnac, bourgeois de Paray-le-Monial,	
9086	03/10/1631	Achat	Reilhes, les Aragoux (Salmon)	<b>Maurizi Pierre, laboureur</b> <b>Ducel Brungier, laboureur</b>	Pierre Maurizi, laboureur del rang des Aragoux paroisse de Salmon, vend à Brungier Duçel, laboureur de Reilhes, même paroisse, tout droit de plus-value sur une pièce de terre sise à Reilhes, contenant pré et champs, appelée lou prat de Berton, relevant du seigneur de Grandlac, pour la somme de 45 livres. Soussignés Barthélemy Jouve, maître maréchal et Pierre Rotgier, habitants de Montjézieu. Soussigné E.Cros et B.Jouve.	
8938	07/07/1630	Achat	Ginestoux (les salses), le Vergougnoux (le Pin)	<b>Mazot Guillaume, mari de Valat Astrugue</b> <b>Boudon Jeanne, veuve de Amouroux Etienne</b>	Jeanne Boudon, veuve d'Etienne Lamouroux (Amouroux) du village du Vergougnoux paroisse du Pin, vend à Guillaume Mazot et à sa femme Astrugue Valade (Valat) du village du Ginestoux, paroisse des Salses, un pré clos de murs aux appartenances de la Tardurelle qui se confronte de toutes parts avec noble Jean de Jurquet seigneur de Montjézieu, relevant de sa seigneurie, ainsi qu'un champs aux appartenances de Peyrefiche confontant avec le chemin qui va de Montjézieu à la Vaissette et de Chirac à la Vaissette, relevant du marquis de Canilhac. La vente est conclue pour le prix de 140 livres (95 pour le pré et 45 pour le champs). Jeanne Boudon dit vouloir employer la somme au remboursement de messire Antoine Rascan, marchand de la Canourgue à qui elle avait emprunté 65 livres pour s'acquitter des droits de légitime de sa soeur Antoinette mariée à Pierre Bonbernanrd et de son autre soeur Marie épouse de Pierre Castanier. Soussignés Barthélemy Brunel (prud'homme expert) et Barthélemy Jouve, maître maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9107	26/10/1631	Quittance	le Breuilh (le Pin)	<b>Monnier Jean, tisserand Mounier Catherine</b>	Catherine Mounier (Monnier), file de feu Jean Mounier, du village de la Viole, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Jean Mounier, son frère, tisserand du même lieu, la somme de 60 livres en paiement de ses droits de légitime contenus au testament de leur père (Me Cabrit 10/02/1626)	
9106	26/10/1631	Quittance & reconnaissance	le Breuilh (le Pin)	<b>Monnier Jean, tisserand Crespin Jean, laboureur</b>	Jean Mounier (Monnier), tisserand du village du Breuilh, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Jean Crespin, laboureur du même lieu, la somme de 68 livres pour paiement partiel de la constitution de dot faite à Marie Crespin au jour de son mariage (Me Cabrit le 19/06/1627), par son père Jean.	
8988	10/12/1630	Testament	Cadenet (st Germain du T.)	<b>Monteils Antoinette</b>	Testament d'Antoinette Monteils, femme de Jean Gineste, maître charpentier du village de Cadenet, paroisse de saint Germain du Teil, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle laisse à Anne Gineste, sa fille, femme de Pierre Boissonade, outre sa dot, la somme de 5 sols. A Antoinette, Françoise, Marguerite, Catherine et autre Marguerite et à chacune d'elles, la somme de 100 livres et une robe, lorsqu'elles se marieront. A ses fils Jacques et Antoine, la somme de 60 livres au jour de leur mariage, à ses sœurs Antoinette, Marguerite et Jeanne, 20 sols et à son frère Jean la même somme. Son héritier devra nourrir et entretenir sa vie durant, son mari Jean Gineste. Elle nomme son fils François, son héritier universel auquel elle substitue son fils Jacques, puis Antoine et ses autres enfants mâles par ordre de primogéniture. fait à Cadenet, soussignés J.Gineste et E.Cros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8995	17/12/1630	Contrat de mariage	St Saturnin de Tartaronne	<b>Montpeyroux (de) noble François, sieur de Baurague Loubeyrac (de), demoiselle Jacqueline</b>	<p>Contrat de mariage entre noble François de Montpeyroux, sieur de Baurague, fils de noble Guillaume baron de Roussy et demoiselle Catherine du Cuseil, d'Esparrou en Rouergue, et demoiselle Jacqueline de Loubeyrac, fille de noble Jean seigneur du Muret, saint Saturnin et autres places et de feu demoiselle Judith de Mostuejols, habitant saint Saturnin. Jean de Loubeyrac, assisté de son fils Louis seigneur Delmas, son héritier, constitue en dot à sa fille, la somme de 6000 livres et 300 livres pour ses robes et joyaux. La moitié de la somme de 6000 livres sera payée par noble Pol de Soulatge, seigneur de saint Jean et noble Christophe d'Izarn, seigneur de Beaumont, époux de Marguerite de Solatge, étant obligés envers le sieur Delmas par son contrat de mariage d'avec Marthe de Soulatge, reçu par Me Brondel. Jacqueline de Loubeyrac donne à son père et à son frère, l'ensemble de ses droits de légitime. François de Montpeyroux devra donner à sa femme la somme de 400 livres en bagues, chaînes et joyaux. Au cas où sa future épouse décéderait avant lui, il lui donne la somme de 1200 livres, au cas contraire, Jacqueline lui donne la somme de 600 livres. Il lui donne en outre à titre de pension annuelle la somme de 400 livres, payable à chaque saint michel. Il lègue d'ores et déjà la moitié de tous ses biens à leur premier enfant mâle. Soussignés; noble Jean de Mostuejols, André de Fumel, sieur du Fraissinet, Jacques Duclaux, sieur de Gailhac, Antoine de Montpeyroux, sieur de la Borie et messire Noel Fradel, prêtre et curé de Marvejols.</p>	
9059	14/05/1631	Achat	Montjézieu	<b>Pavin Jean, maître tisserand Clavel Jean dit Barbol</b>	<p>Jean Clavel dit Barbol, du lieu de Montjézieu, vend à Jean Pavin, maître tisserand de Montjézieu, une faisse de jardin audit village, relevant du seigneur du Besset sous la censive d'un boisseau avoine, pour le prix de 16 livres, payé 6 livres comptant et le reste en une obligation.</p>	
8980	24/11/1630	Obligé	St Germain du T., Auxilhac	<b>Pouget Guillaume Valmalle Jean</b>	<p>Jean et autre Jean Valmalle, père &amp; fils, laboureur du village d'Auxilhac, paroisse de Salmon, reconnaissent devoir à Guillaume Pouget, marchand de saint Germain du Teil, la somme de 129 livres 16 sols, tant pour reste du paiement d'une obligation de 100 livres due par Valmalle père que pour l'achat pour 66 livres, d'une paire de boeufs aratoires achetée en 1624.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9070	18/06/1631	Echange & permutation	Le Fromenteyrols (Salmon), Champcros (st Germain du T.)	<b>Pouget Guillaume</b> <b>Cornuéjols Guillaume</b>	Echange entre Guillaume Pouget, marchand, agissant pour Jean Gilly son petit fils, laboureur de Champcros paroisse de saint Germain du Teil et Guillaume Cornuéjols, laboureur du Fromenteyrols, paroisse de Salmon. Guillaume Pouget baille 2 pièces de terre au Fromenteyrols et un chasal de maison ruinée avec une petite pièce de terre, il se réserve toutefois 2 noyers. G.Cornuéjols baille en contre-échange une pièce de terre au terroir du Couppin, se réservant 2 châtaigniers. Soussigné messire Guillaume Besset.	
8992	15/12/1630	Achat	Becques, St Germain du T.	<b>Pouget Guillaume, marchand</b> <b>Alla Pierre, laboureur</b>	Pierre Alla, laboureur du village de Becques, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Guillaume Pouget, marchand de saint Germain du Teil, 2 pièces de terre, l'une au terroir du Paupouget, relevant du seigneur de Montjézieu, l'autre aux appartenances de Becques relevant de la dame de saint Vidal pour 1/3, le restant dudit sieur de Montjézieu, pour le prix de 60 livres, payée tant en obligations que comptant. Fait à saint Germain dans la maison de Pierre Grousset, soussigné G.Pouget.	
8994	15/12/1630	Pacte de rachat	Becques, St Germain du T.	<b>Pouget Guillaume, marchand</b> <b>Alla Pierre, laboureur</b>	Pacte de rachat, valable 10 ans, des terres vendues ci-dessus n°8992.	
9080	27/07/1631	Obligé	les Boudons, St Germain du T.	<b>Pouget Guillaume, marchand</b> <b>Boudon Pierre, laboureur</b>	Pierre Boudon, laboureur du village des Boudons, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à sieur Guillaume Pouget, marchand de la même paroisse, la somme de 110 livres, 45 livres comptant et le surplus en vertu de 2 obligations reçues par Me Simond de Marvejols en 1629 et 163. Il promet payer ladite somme dans un délai de 8 mois. Il donne à titre d'antichrèse une pièce de terre sise aux Boudons, appelée Pralong. Soussignés; G.Pouget, G.Besset et E.Cros.	
8922	28/04/1630	Quittance	Busses, le Breuilh (le Pin)	<b>Pourquier Jean, laboureur</b> <b>Jeanne Fage veuve de Ségalla Pierre</b>	Jeanne Fage, veuve de Pierre Ségalla du village de Busses, paroisse de Salmon, comme légitime administratrice des biens de son fils Pierre, reconnaît avoir reçu de Jean Pourquier, laboureur du village du Breuilh, paroisse du Pin, la somme de 50 livres qu'elle dit vouloir employer au remboursement de la somme de 60 livres due par son défunt mari à Raymonde Ségalla, fille de Durand et nièce de feu Pierre, conformément à la déclaration contenue dans son testament. Soussigné Guillaume Fabre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8985	09/12/1630	Achat	le Monastier, Marvejols	<b>Prieur Jacques, maître tonnelier</b> <b>Atgier Jean, maître maréchal</b>	Jacques Prieur, maître tonnelier de Marvejols, vend à Jean Atgier, fils d'autre Jean du Monastier, maître maréchal, un bois aux appartenances de la Rouvière, terroir de la Carral, bordant le Lot, relevant du seigneur de Montjézieu, pour le prix de 88 livres. Fait à Chirac dans la maison de noble Jean de Jurquet seigneur de Montjézieu.	
8965	01/10/1630	Transaction & accord	Marvejols, la Rouvière (St Bonnet)	<b>Prieuret Jacques</b> <b>Mazot Jean</b>	Contrat d'accord entre Jacques Prieuret, fils d'autre Jacques et de Catherine du Meynier, de Marvejols, et Jean Mazot, laboureur de la Rouvière, paroisse de saint Bonnet. le 25/10/1623, Catherine du Maynier avait été contrainte de vendre une métairie lui appartenant à la Rouvière, au sieur Jean Mazot, pour le prix de 330 livres. Le 29/10/1625, elle avait fait quittance à Mazot de la somme de 130 livres comme paiement final de ladite métairie et lui avait fait quittance pour 24 livres, de toute plus value future. Jacques Prieuret, se voyant «énormément laissé du double, du triple et du quadruple du juste prix», la métairie étant de bien plus grande valeur, avait recouru à la cour du sénéchal de Nîmes, pour faire casser la vente. Jean Mazot disait au contraire, que la métairie n'avait pas été estimée à plus grande valeur lors de la vente et que le revenu qu'elle produisait, ne permettait pas de payer les tailles et les censives. Les parties transigent de la manière suivante; Jean Mazot paiera à J.Prieuret pour tous droits de plus value sur la métairie, la somme de 69 livres. Fait à Chirac, dans la maison de Jeanne Sallesse, veuve d'Ysaac Chaptal, soussignés Etienne Vidal, docteur en droit de la présente ville et Pierre Montels.	
8984	01/12/1630	Arrentement	Montjézieu	<b>Puel (de) noble Jacques, sieur du Besset</b> <b>Thedenat Guillaume, laboureur</b>	Noble Jacques de Puel, seigneur du Besset, arrente à Guillaume Thedenat, laboureur de Cadenet, paroisse de saint Germain du Teil, un pré qu'il a aux appartenances de Cadenet. L'arrentement est fait pour 5 ans et pour la somme annuelle de 20 livres. Soussignés, Besset, Antoine de Jurquet sieur de Sallèles, Jean de Jurquet Sieur de Montjézieu.	
8984	01/12/1630	Arrentement	Montjézieu	<b>Puel (de) noble Jacques, sieur du Besset</b> <b>Vaissade Jean, laboureur</b>	Noble Jacques de Puel, seigneur du Besset, arrente à Jean et autre Jean Vaissade, père et fils, laboureurs de Montjézieu, la métairie qu'il a aux appartenances de Montjézieu consistant en un pré appelé de Fontbonne et toutes les autres terres labourables que ledit sieur a à Montjézieu, ainsi que son droit de quart qu'il prend au Vergougnoux. L'arrentement est fait pour 5 ans et pour la somme annuelle de 40 livres. Soussignés Besset et Antoine de Jurquet.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9073	26/06/1631	Contrat de mariage	Busses, Reilhes (Salmon)	<b>Recolin Pierre Vidal Anne</b>	Contrat de mariage entre Pierre Recoulin, plus jeune, fils de feu Jean et de Anne Lacas, du village de Busses, paroisse de Salmon, et de Anne Vidal, fille de feu Raymond et de Jeanne Ducel du village de Reilhes, même paroisse. Pierre est assisté de son frère Pierre plus vieux et Anne de ses frères Pierre et autre Pierre et de sa soeur Jeanne. Ces derniers constituent à leur fille et soeur, la somme de 240 livres, 2 robes, 2 linceuls, une couverture et 2 brebis. Ses frères et sa soeur lui donnent la totalité de leurs droits sur les biens paternels se réservant Pierre plus vieux la somme de 27 livres, et Pierre plus jeune et Jeanne, chacun la somme de 57 livres que Pierre Recolin devra leur verser lorsqu'ils se marieront ou auront 25 ans. Anne Lacas, donne l'entièreté de ses biens à son fils Pierre Recolin, à la charge pour se dernier de l'héberger et subvenir à ses besoins. Soussigné Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès.	
8909	08/04/1630	Lods	Monteils (le Pin)	<b>Retrun (de), noble Cezar, écuyer Reversat Jean (second) Lacas Jean</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer du lieu de saint Germain du Teil, comme rentier des rentes et revenus du seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Jean Lacas fils de Marc-Antoine du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil à Jean Reversat, second du nom, fils d'Etienne du Monteils, paroisse du Pin, habitant à présent au Monastier, d'un pré aux appartenances du Monteils appelé lou Clot pour la somme de 39 livres.	
8901	17/03/1630	lods	Reilhes (Salmon), Montjézieu	<b>Retrun (de), noble Cezar, écuyer Ducel Bringier Bonnafoux Jean</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer du lieu de saint Germain du Teil, comme rentier des rentes et revenus du seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Jean Bonnafoux de Montjézieu à Bringier Ducel, laboureur de Reilhes, d'une pièce de terre sise à Reilhes, (Me Cabrit le 08/04/1629), pour la somme de 37 livres. Soussigné de la Roche, rentier.	
8899	17/03/1630	lods	Les Busses (Salmon)	<b>Retrun (de), noble Cezar, écuyer Astruc Barthélemy, laboureur Jouve Barthélemy, maréchal</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer du lieu de saint Germain du Teil, comme rentier des rentes et revenus du seigneur de Montjézieu, tant en son nom que de noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, rentier des rentes et revenus que le sieur du Besset prend à Montjézieu, loze la vente de plus-value faite par Barthémy Jouve maréchal de Montjézieu à Barthélemy Astruc, laboureur des Busses, d'une pièce de terre contenant pré et champs aux appartenances du village du Vergougnoux, contrat reçu par Me Cabrit le 25/07/1628, pour le prix de 60 livres. Soussigné de la Roche, rentier.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9119	23/11/1631	Obligé	Nogaret (st Pierre)	<b>Reversat Guillaume, Marchand Borie Jean, maître tailleur</b>	Jean Borie, maître tailleur de Nogaret, paroisse de saint Pierre, reconnaît devoir à messire Guillaume Reversat, marchand du même lieu, la somme de 100 livres en vertu d'un prêt amiable que lui consent le sieur Reversat. Il promet de rembourser la somme au premier jour du mois de mai et lui baille par antichrèse, une pièce de terre et un champs aux appartenances de Nogaret,	
9085	02/10/1631	Arrentement	Montjézieu	<b>Rey (de) noble Pierre, sieur de Sarnhac Clavel Barthélemy, laboureur Jaudon Etienne, charpentier</b>	Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, habitant Montjézieu, au nom de sa femme, arrente à Barthélemy Clavel, laboureur et Etienne Jaudon, charpentier, du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, la métairie qu'il a aux appartenances de la Felgière, contenant champs, prés et bois, pour le temps de 5 ans, pour le prix de 40 livres et 3 charretées de bois qu'ils prendront au bois de métairie.	
9083	08/09/1631	Arrentement	Montjézieu	<b>Rey (de) noble Pierre, sieur de Sarnhac Bonnieu Guillaume frère de Bonnieu Arnal</b>	Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, habitant Montjézieu, au nom de sa femme, arrente à Guillaume et Arnal Bonnieu, frères habitant le même lieu, la métairie qu'il a à Montjézieu, pour la durée de 7 ans et la quantité de 4 sétiers froment, 2 de seigle, 3 d'orge et 3 d'avoine et la somme de 36 livres en argent et 15 livres de laine. Le sieur de Sarnhac devra bailler aux Bonnieu une paire de boeufs aratoires, 30 bêtes à laine et 8 sétiers de blé pour ensemercer les terres la première année. Les Bonnieu devront rendre tant le bétail que le blé à la fin de l'arrentement. Le sieur paiera les charges grevant la métairie, les Bonnieu pourront prendre du bois pour leur usage et partageront avec le sieur de Sarnhac les châtaignes de la castagnède.	
9067	17/06/1631	Quittance	le Fromental (les Salses)	<b>Sagnier Pierre Deltour Jacques, laboureur</b>	Pierre Sagnier, fils de Jean, du lieu du Fromental, paroisse des Salses, à présent habitant à Sinières-Planes paroisse du Buisson, reconnaît avoir reçu de Jacques Deltour, son beau frère, laboureur du Fromental, la somme de 60 livres payée 32 livres comptant et les 28 livres restant, en une vache, en paiement partiel du légat fait par son père Jean Sagnier (Me Paget st Laurent d'Olt). Fait à Marvejols, dans la boutique de messire Pierre Astruc, tanneur, soussignés messire Jean Boissonade, parandier et Jean Jullien marchand.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9068	17/06/1631	Quittance & reconnaissance	Montjézieu, le Fromental (les Salses)	<b>Sagnier Pierre Cabannes Jean</b>	Jean Cabannes, fils de feu Guillaume de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Pierre Sagnier fils de Jean du Fromental, paroisse des Salses, la somme de 60 livres, en paiement partiel de la constitution faite à Anne Bonnafieu, femme de Jean Cabannes, au jour de son mariage. Même lieu et mêmes signataires que dessus.	
8976	17/11/1630	Quittance & reconnaissance	Busses, Reilhes (Salmon)	<b>Segalla Durand &amp; Raymonde Ducel Guillaume &amp; Pierre</b>	Guillaume & Pierre Ducel, père & fils, laboureurs de Reilhes, paroisse de Salmon, reconnaissent avoir reçu de Durand & Raymonde Segalla, père & fille, Raymonde étant la femme de Pierre Ducel, la somme de 220 livres, 2 robes, une couverture laine, 2 linceuls et 5 cinq bêtes à laine, comme paiement partiel de la constitution faite à Raymonde dans son contrat de mariage reçu par Me Barthélemy Boissonade. Présent messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès.	
8896	10/03/1630	Testament	Busses (Salmon)	<b>Ségalla Pierre, laboureur</b>	Testament de Pierre Ségalla, laboureur du village de Busses, paroisse de Salmon, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église frère de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à son fils Durand les droits de légitime qu'il détient sur les biens de son frère, sans que son héritier ne puisse rien demander. Il institue héritière universelle, sa femme Jeanne Fage, la chargeant de transmettre son héritage à leur fils Pierre lorsqu'il aura 25 ans ou qu'il se mariera et lui substitue son frère Durand. fait à Busses dans la maison dudit testateur, soussigné G.Clavel, prêtre du village du Pavén.	
8923	28/04/1630	Quittance	Busses (Salmon)	<b>Ségalla Raymonde Fage Jeanne</b>	Raymonde Ségalla, fille de Durand, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, assisté de son père, reconnaît avoir reçu de Jeanne Fage, veuve de Pierre Ségalla, son oncle, la somme de 60 livres, 50 livres payés par Jean Pourquier et 10 livres reçues ce jour de Guillaume Aldebert, fils de feu Jean du village du Breuilh paroisse du Pin, débiteur de feu Pierre Ségalla. Soussigné Guillaume Fabre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9046	19/04/1631	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Simond Catherine</b>	Testament de de Catherine Simond, femme de Jean Clavel, du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être ensevelie au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain au tombeau de ses prédécesseurs. Elle donne à sa tante Antoinette Clavel femme de Pierre Boudon de Combret, un champs appelé la Pradede, un petit pré appelé de l'escalde avec un petit pommier (appelé lou Jalladet), 2 noyers et un châtaignier, se réservant les autres arbres, une autre pièce de terre appelée la Jonquièrre, le tout situé à Combret. A la même elle donne 4 cerisiers (pour lesquels elle devra donner à son héritier 8 livres pour apurer ses dettes), un jardin appelé lou fidou. Elle donne à son beau père Barthélemy Clavel, la moitié d'une terre labourable, à sa belle mère, Jeanne Barathier une autre pièce de terre à Combret, à sa bele soeur Claude Clavel, une maison et jardin à Combret, à son beau frère, Pierre Clavel, un tronçon contenant pré et champs. Elle désigne son mari Jean Clavel, héritier universel. Soussigné Jean Nogaret, fils de Jacques.	
9095	19/10/1631	Quittance & reconnaissance	Reilhès (Salmon), la Balme (st Chely du Tarn)	<b>Solimont Jean Jouve Jean, laboureur</b>	Jean Solimont, du lieu des Balmes, paroisse de saint Chely du Tarn, tant pour lui que pour son fils Pierre, reconnait avoir reçu de Jean Jouve laboureur de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 50 livres, 2 robes, une couverture laine, 2 linceuls et 10 bêtes à laine, comme paiement partiel et premier versement de la constitution de 250 livres, faite à Antoinette Jouve, fille de Jean Jouve, au jour de son mariage d'avec Jean Solimont. Fait à la Balme dans la maison dudit Solimont, soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal.	
9116	03/11/1631	Quittance & reconnaissance	Becques, St Germain du T. le Vergougnoux (les Salses)	<b>Thédénat Jean, laboureur Vidal Raymond, laboureur</b>	Raymond Vidal, laboureur du Vergougnoux, paroisse des Salses, reconnait avoir reçu de Jean Thédénat, son beau frère, laboureur du village de Becques, paroisse de saint Germain du Teil, la somme de 18 livres et une robe en paiement partiel de la constitution faite à Jeanne Pujol, femme de Raymond Vidal et belle soeur de Jean Thédénat. Soussigné G.Fabre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8941	07/07/1630	Achat	Le Ségala (le Pin), la Violle (st Germain du T.)	<b>Thourière Mathieu, laboureur</b> <b>Astrugue Clavel, veuve de Borrel Jean</b>	Astrugue Clavel, veuve de feu Jean Borrel, du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Mathieu Thourière, laboureur du village du Ségala, paroisse du Pin, une pièce de terre labourable assise aux appartenances de la Croix de Monteils, se confrontant avec le chemin allant de Monteils à la Félgère, relevant de la directe du seigneur de Montjézieu, pour le prix de 36 livres que ledit Thourière promet de payer en 2 termes d'ici la fête de saint Michel. Il devra s'acquitter des aréages de censives du au seigneur de Montjézieu. Soussigné Barthélemy Brunel de Peyrefiche.	
9088	04/10/1631	Subrogation	Marvejols, st Germain du T.	<b>Vachery Jeanne, veuve de Gibelin Jacques</b> <b>Du Jauran (noble) Jacques, écuyer</b>	Jeanne de Vachery, veuve de Jacques Gibelin de Marvejols, comme fille & héritière de Louise de Vachery, suite à une sentence de droit obtenue le 19/01/1609, avait fait saisir sur Antoine Nègre, à défaut de paiement d'une obligation du 16/05/1581 de la somme de 100 livres et 4 sétiers et 4 émines de seigle, 2 champs situés aux Salses. Jeanne de Vachery, jouissant paisiblement depuis lors des 2 terres, les cède à noble Jacques du Jauran, écuyer de saint Germain, pour la somme de 184 livres 10 sols (dont 55 livres 5 sols au titre des dépens et taxes et 24 livres au titre des 4 sétiers de seigle). Jeanne de Vachery dit vouloir employer cette somme au paiement de la somme de 200 livres dont elle est redevable au sieur Samuel Guyot de Marvejols suite à une sentence de condamnation rendue par les officiers royaux de Marvejols. Fait dans ladite ville, dans la demeure de messire Antoine Vachery, docteur en droit et juge ... (acte incomplet)	
8950	18/08/1630	Quittance & reconnaissance	Reilhès (Salmon), Montjézieu	<b>Vaissade Jean et Antoine Bonnieu Jean</b>	Jean et Antoine Vaissade, père et fils, laboureurs de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Jean et autre Jean Bonnieu père et fils du village de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 200 livres (payée 159 livres 8 sols comptant et le reste en une obligation consentie à leur profit par Guillaume Ducel dit «Chabrio» dudit Reilhès), une robe, une couverture, 2 linceuls, une vache, 3 brebis de port, un coffre en noyer fermé à clef, en paiement partiel de la constitution fait par les lesdits Bonnieu à Catherine leur fille et soeur lors de son mariage d'avec Antoine Vaissade, reçu par maître Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac. Fait à Montjézieu dans la maison des Vaissade, soussigné messire Bertrand Pagès, prêtre et curé de saint Germain du Teil.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8904	28/03/1630	Testament	Les Busses (Salmon)	<b>Vaisset François, laboureur</b>	Testament de François Vaisset, veuf de Louise Sadoul, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, lequel, malade et alité déclare vouloir être enterré au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à Antoinette et Ysabeau, ses filles, et à chacune d'elles, la somme de 60 livres, une robe, une couverture laine, 2 linceuls, payable au jour de leur mariage. A ses fils Pierre, Antoine et Antoine plus jeune et à chacun, la somme de 30 livres aussi payable lorsqu'ils se marieront ou auront un métier. Ses héritiers susnommés ne pourront rien prétendre d'autre sur ses biens. Il nomme héritière universelle son autre fille Marguerite. Celle-ci ne pourra se marier sans le consentement de son parrain Guillaume Ducel, laboureur de Reilhes. Il lui substitue Antoinette, puis Ysabeau et enfin Pierre. A la suite de son testament, il fait l'état de ce qu'il doit; à Jean Clavel, fils de feu Raymond de Combret, 10 livres 15 sols, à Guillaume & Etienne Ségalla, fils de Durand, 8 livres 8 sols et à Guillaume Solignac plus jeune de Busses, 40 sols.	
9004	16/01/1631	Quittance & reconnaissance	les Hermaux	<b>Valette Pierre Jurquet Guillaume</b>	Messire Pierre Valatte, praticien et son épouse Marguerite Alaric, habitant les Hermaux, reconnaissent avoir reçu de Guillaume Jurquet, leur gendre, habitant du même lieu, la somme de 700 livres, une paire de boeufs aratoires vallant 80 livres, un veau de 3 ans, une jument, 2 couvertures de laine de Montpellier, 4 linceuls et un matelas de laine. Fait à saint Germain dans la maison claustrale, soussignés, Antoine Lacas, secondaire dudit lieu, Valatte et Jurquet.	
8928	12/05/1630	Quittance & reconnaissance	Sinières-Planes (le Buisson), Montjézieu	<b>Valette Pierre Cabannes Jean, mulatier</b>	Jean Cabannes, fils de feu Guillaume, mulatier de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Pierre Valatte, laboureur de Sinières Planes, paroisse du Buisson, la somme de 30 livres, comme paiement final de la constitution faite à Anne Bonnefant lors de son mariage d'avec J.Cabannes. Soussigné G.Fabre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8912	08/04/1630	Division de censives	Combret (st Germain du T.), Champcros, Peyrefiche	<b>Vidal Jean, laboureur Brunel Barthélemy, laboureur Clavel Laurent Clavel Barthélemy &amp; Jean Delpon Guillaume</b>	Jean Vidal, laboureur de Champcros paroisse de saint Germain du Teil et Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salses, ont été choisis comme prud'hommes par Guillaume Delpon et Laurent Clavel d'une part et Barthélemy et Jean Clavel, père & fils d'autre part, pour procéder à la division des censives que le marquis de Canilhac prend sur les biens de Catherine Simond femme de Jean Clavel, ces biens étant aujourd'hui détenus par Guillaume Delpon et Laurent Clavel. Les prud'hommes transigent de la manière suivante; ils estiment la valeur de chacun des biens incriminés (champs lou Glaziol; 20 £, pastoral la Sagne; 6 £, pré Soubeyro 40 £, pré la Sagnette 18 £, pré la Pradide 25 £, pré lou Pradal 30 £, pré lou Granair 18 £) et répartissent en fonction de leur exploitant les censives dues pour ces terres, soit au total 1 coupe Seigle, 4 coupes avoine, une gélène et 5 sols 9 deniers, entre les 2 parties. Clavel & Delpon devront s'acquitter d'un boisseau seigle et une coupes avoine ainsi que 2 sols 6 deniers, les Clavel père et fils, paieront 2 boisseaux seigle, 1,5 boisseau avoine et un sol. Fait dans la maison claustrale de saint Germain, soussignés messire Jean de Jurquet, prêtre et prier et B.Brunel.	
8927	05/05/1630	Quittance & reconnaissance	le Pin, le fromental (les Salses)	<b>Vidal pierre Sadoul Jean</b>	Jean Sadoul, du village du Fromental, paroisse des Salses, reconnaît avoir reçu de Pierre Vidal et de sa femme <b>Glaumette</b> Aragon, du village et paroisse du Pin, la somme de 6 livres, une robe en drap et 2 linceuls en toile, comme entier paiement de la constitution faite par G.Aragon à sa fille N.Vidal lors de son mariage d'avec J.Sadoul. Soussigné G.Fabre.	